

Prix d'Abonnement :
CANADA -- \$2.00
ETATS-UNIS - \$3.00
Parait le Mardi et le Jeudi

LE BIEN PUBLIC

ADRESSE:
458, rue BONAVENTURE
Les Trois-Rivières,
P. Q.
Tél. 640 Casier 170

24ième ANNEE - No 16

LES TROIS-RIVIERES, LE JEUDI, 4 AOUT 1934

Circuit Rév. Téléphone

LES SOUS LE NUMERO

Gloses du Matin

-0-0-0-
La vie est une cavale rétive. Il faut, pour l'asservir, être doué de muscles puissants.

-0-0-0-
« Il ne faut pas marcher, mais bondir vers le but. »

-0-0-0-
Il en est pour qui s'endormir requiert un labeur trop absorbant. C'est bien là le comble de l'ARRIÈRE.

-0-0-0-
La femme moderne a la phobie instinctive de tout ce qui la dépasse.

-0-0-0-
« In medio stat virtus. »
Cependant pour adhérer au juste milieu, il faut connaître les extrêmes. N'est-ce pas M. Des-Rochers?

-0-0-0-
Les fruits amers ou succulents qui pendent à l'Arbre des Réalités, furent mûris par l'Astre initial bien avant que naquissent les races qui devaient les cueillir.

-0-0-0-
La présente crise économique est un de ces fruits amers, à propriétés laxatives, auquel bon gré mal gré, mordent les nations constipées.

-0-0-0-
Il en est, — les usuriers par exemple — qui, par déformation chronique, découvrent un goût exquis, au présent état des affaires.

-0-0-0-
Les dépenses encourues par le gouvernement canadien, pour défrayer le coût de la conférence impériale, atteignent un demi-million. On peut se demander si les résultats obtenus seront proportionnels à la somme de travail et d'argent dépensée à cet effet.

-0-0-0-
Rappelons un axiome de philosophie: « actio in distans repugnat. »
Il n'y a pas qu'au téléphone qu'on peut mentir sans rougir.

-0-0-0-
Le paradoxe est le sport mental des journalistes bien pensants.

C. M.

La "Légende Dorée" des Oblats

Le Basutoland

Le Basutoland est situé entre le Natal et l'Etat Libre d'Orange. Ce pays de 11,800 milles carrés renferme un peuple de 500,000 Basutos qui, séparés des autres peuplades par leurs hautes montagnes du Drakenberg, ont conservé leur caractère national, leur langue et leurs moeurs particulières. Le protectorat anglais respecte leur personnalité, en empêchant les Blancs de s'établir dans ce territoire. Le chemin de fer sud-africain lui-même a dû contourner le pays.

Les Oblats de France sont au Basutoland depuis 1862.

C'est le Père Gérard, O.M.I., et Mgr Allard, O.M.I., qui les premiers y pénétrèrent... Ils s'y dépensèrent durant trente ans. De même, les Pères LeBihan, Biard, Deltour et Rolland, n'y ménagèrent ni leurs forces ni leurs peines. Ce qu'ils durent patienter au milieu des privations, des souffrances qui sont le partage habituel du missionnaire pionnier, et sans arriver à des résultats bien apparents... Les âmes restaient sourdes aux appels de la foi et sommeillaient toujours dans la nuit de l'erreur... Et les anciens semèrent dans les larmes... Mais il fallait tenir... Et ils ont tenu, malgré les cruelles déceptions de début.

Dix ans après sa fondation, la mission ne comptait encore que 250 catholiques...

Au bout de vingt ans en 1882, ils étaient 800.

Il y en avait 3,757 en 1893.

En 1894, Rome érigea le Basutoland en préfecture apostolique. Deux préfets s'y succédèrent rapidement: ce furent les Pères Monfieux et Baudry.

En 1896 le Père Jules Cénéz fut nommé pro-préfet.

Il devint préfet apostolique, en 1897. Il y avait alors près de 5000 catholiques. L'année suivante, ils étaient 5233. C'était encore la période des pénibles défrichements.

En 1908, les rapports indiquaient 8474 catholiques et 826 catéchumènes dans la préfecture du Basutoland qui fut érigée en vicariat apostolique, en 1909, avec Mgr Cénéz comme premier vicaire apostolique et évêque titulaire de Nicopolis.

Alors, sous la puissante impulsion du nouvel évêque, les conversions se multiplièrent avec une étonnante rapidité...

L'an 1914 marque le grand réveil à la foi...

Nouveau Rémi, Mgr Cénéz fait entrer dans l'Eglise le roi des Basutos, Griffith. Le baptême de leur roi déclenche la conversion des chefs et des sujets. Par sa digne conduite et ses nobles exemples, Griffith a toujours fait honneur aux promesses de son baptême et entraîné son peuple vers Jésus-Christ.

On signale, en 1914, 15,000 catholiques et 4,000 catéchumènes soit deux fois plus en six ans que pendant tout un demi-siècle...

De 1914, à 1920 le nombre est encore doublé et passe à 27,317 catholiques et 10,000 catéchumènes. Et les dernières statistiques de 1929, doublent elles aussi le chiffre précédent, avec 52,467 catholiques et 10,634 catéchumènes.

Nous que, pour accomplir cet énorme travail, les missionnaires, avant 1914, ne dépassèrent jamais le nombre de 23. En 1920 décimés par la guerre et les épidémies, ils n'étaient plus que 19. Et ils n'avaient pas encore atteint la trentaine en 1928. On peut facilement juger du dévouement constant, du zèle infatigable déployé par les apôtres du Basutoland.

Après 34 ans d'administration, Mgr Cénéz a tellement transformé cette population, naguère si fermée aux enseignements apostoliques, qu'on peut voir aujourd'hui tout le peuple basuto debout, attendant l'Evangile, soupirant après le baptême, demandant à grands cris Dieu, des prêtres et des églises.

Au regret de tous, Mgr Cénéz a dû, arrivé à ses 65 ans, abandonner la direction du vicariat et se retirer, après quarante années si bien employées au service du peuple basuto qui vénérera longtemps le souvenir de son premier évêque.

La Sacrée Congrégation de la Propagande, acceptant la démission de Mgr Cénéz, a nommé, le 24 mai 1930, comme administrateur du vicariat du Basutoland, le R.P. Gérard Marlin, O.M.I. Le nouvel administrateur est de chez nous. Né, le 1er octobre 1890, à Sainte-Marie-Salomé, diocèse, de Joliette il a été ordonné prêtre, en 1912, à Ottawa. Il partit pour le Basutoland, en 1923 avec le R.P. Odilon Chevrier, fondateur du Séminaire de Roma.

Ils furent là-bas les deux premiers missionnaires canadiens. Il a presque toujours exercé le ministère dans les montagnes, à l'école du Père H. LeBreton. Depuis un an, il était supérieur de ce district de la Montagne, ou des Maloutis.

Les Oblats canadiens-français ont donc reçu le précieux dépôt de cette belle mission, qu'on a appelée la "Légende dorée" des Oblats au Basutoland. Ils auront désormais l'honneur de partager les labeurs des vaillants apôtres qui furent à la peine dans l'établissement de cette oeuvre magnifique et qui méritent bien de rester à l'honneur.

Sur leurs traces, les nôtres veulent marcher afin de porter toujours haut et ferme, en ces contrées, le flambeau de la foi catholique. Ils sont fiers d'être entrés en lice durant le règne glorieux et sous l'étendard victorieux de Pie XI le Missionnaire.

Les pompiers combattent durant 7 ou 8 heures un incendie déclaré dans le "Théâtre Français" à Montréal. Il n'y a pas en de panique. Les spectateurs quittent la salle sans incident. Le "Théâtre Français" a déjà attiré des artistes de grand renom dans le siècle passé. Albini et Sarah Bernhardt y ont attiré des foules de 4000 à 5000 personnes.

Au Calvaire de St-Elie de Caxton

S. Elie. — Dimanche dernier avait lieu la montagne du Calvaire le premier pèlerinage de la saison. Les curés de S. Paulin, S. Alexis des Monts, S. Léon et Ste-Angèle de Prémont, ont réuni au-delà d'un millier de pèlerins. Le chemin de la Croix fut prêché par le Rév. Père Adélaïde, o.f.m., le Salut du S.-Sacrement fut chanté par M. l'abbé A. Rousseau, vicaire à S. Paulin. Ce grand pèlerinage était sous le patronage de M. le chanoine L.-E. Lalliche, curé de S. Paulin.

Nous félicitons ces bons pèlerins d'être venus si nombreux prouver leur dévotion à la Passion de Notre-Seigneur. Nous espérons que ce beau geste et surtout ce grand acte de foi, sera imité par les autres paroisses anxieuses d'avoir leur tour. Dimanche prochain, nous aurons le plaisir de recevoir à 2 heures de l'après-midi, solaire, les anciens Retraitants de Shawinigan Falls. Ce pèlerinage de Shawinigan est toujours le plus considérable et toujours l'un des plus beaux à cause de la bonne tenue et de la piété de ces braves et généreux pèlerins.

Tous ont hâte de voir ce pèlerinage des anciens Retraitants de Shawinigan Falls. L'autre dimanche nous recevrons les paroissiens des Forges, St-Etienne, S.-Boniface et S.-Mathieu.

1934

L'année 1934 sera marquée de grandes célébrations dans le Canada. Le "Devoir" de mardi dernier nous le dit: "Dans deux ans, vingt-quatre mois seulement, c'est le quatre-centième anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Cet anniversaire coïncide avec le trois centième anniversaire de la fondation des Trois-Rivières et le centième anniversaire de l'incorporation de la ville de Toronto."

Voici, en quelques lignes, exposée l'importance de cette date. Nous l'avons à plusieurs reprises souligné en nos colonnes. Nous avons demandé qu'on agite la question de la préparation du troisième centenaire.

Toronto, Montréal, Gaspé, s'émoussent, et ici rien ne bouge. Allons-nous être débordés par les célébrations qui auront lieu ailleurs, ou allons-nous émerger et donner aux Trois-Rivières la place qui lui revient de par son histoire? Il y va de notre publicité, de notre intérêt le plus grand. Réveillons-nous avant qu'il ne soit trop tard.

L'Eclipse de Soleil du 31 août

Le 31 août prochain, des centaines d'astronomes venant de toutes les parties du monde vont se diriger vers la province de Québec et la Nouvelle-Angleterre, afin d'y observer l'éclipse totale du soleil visible en ces parties de l'Amérique. Des expéditions de savants s'installeront à différents points, depuis Parent, dans l'Abitibi, jusqu'à Fryeburg, dans le Maine, en passant par Trois-Rivières, Montréal, Sorel, Magog, pour la province de Québec et Sebago, Conway et Fryeburg, dans le Maine. Ces observations consisteront surtout à photographier la "couronne" solaire, opération qui ne peut être faite qu'au cours d'une éclipse totale.

A Trois-Rivières, l'éclipse sera presque totale, tandis qu'elle sera de moins en moins prononcée au fur et à mesure qu'on s'éloignera d'un côté ou de l'autre. Parent et Magog sont dans la zone de la totalité de l'éclipse.

Il y a deux sortes d'éclipse: l'éclipse de lune et l'éclipse de soleil. L'éclipse de lune se produit quand la terre passe entre le soleil et la lune. L'ombre projetée par le globe terrestre obscurcit la lune. L'éclipse de soleil se produit quand la lune passe entre le soleil et la terre. Les rayons du soleil sont interceptés par la lune. L'ombre se répand sur la terre, plus ou moins totalement suivant les endroits du globe.

Les éclipses se reproduisent après 18 ans et onze jours.

LES AFFAIRES

par R. L.
(spécial au "Bien Public")

La Situation Economique

Avec le premier août commence le second semestre d'une année appelée à voir la restauration économique du monde, et partant du Canada. Depuis plus de deux ans, à plusieurs reprises, on nous a annoncé que la crise touchait son minimum, et cependant elle dure avec une persistance susceptible de décourager les plus tenaces.

En dépit des éléments peu favorables de reprise des affaires manifestés au cours des six premiers de 1932, on continue à espérer un regain d'activité pour l'automne. On voit des signes heureux dans le règlement de certains problèmes internationaux trop longtemps demeurés en suspens, dans l'assainissement de l'économie de la plupart des pays.

AU CANADA: D'après le Bulletin de la Banque Canadienne Nationale, l'attention se concentre, en cette saison, sur les grandes plaines de l'Ouest. Les prévisions sont très incertaines, à cause des dangers qui menacent les cultures de blé. Toutefois, en dépit d'une réduction d'environ trois pour cent dans les emblavures, soit près de 900,000 acres, par rapport à l'an dernier, il ne paraît pas douteux que le volume de la moisson en cours sera supérieur à la moyenne des trois dernières années, qu'une sécheresse persistante avait sensiblement abaissée. Ces conditions satisfaisantes exerceront sur l'économie générale du pays une influence favorable. Les cours actuels sont peu rémunérateurs; mais le marché international, sans offrir la perspective d'une forte hausse, manifeste une légère tendance au raffermissement des prix. Le change sur New-York, qui rend onéreux les achats à l'étranger, donne au Canada un avantage si marqué, que les biens canadiens forment plus des trois quarts des exportations totales de l'Amérique du Nord pendant les onze mois derniers. La stagnation des marchés se reflète dans l'exploitation du sous-sol, mais l'extraction de certains métaux n'est que légèrement affectée. La production de l'or a pris une ampleur sans précédent. La métallurgie a dû restreindre ses opérations, ne trouvant pas dans la reprise de l'industrie automobile une compensation suffisante au ralentissement de l'industrie du bâtiment. Celle-ci paraît subir aujourd'hui la réaction du boom relatif qu'elle a connu pendant une grande partie de la période de dépression; sans doute marquera-t-elle désormais le pas, en attendant une nouvelle expansion des besoins. A l'exception de certaines branches, telles que les textiles, la chaussure, le raffinage du sucre et la préparation des viandes, dont la production augmente ou se maintient assez bien, l'industrie manufacturière a encore ralenti ses opérations. Aus-

ONDES COURTES

Monseigneur Ignaz Seipel, chancelier d'Autriche, en 1922, est décédé dans un sanatorium. Il était âgé de 58 ans.

Il souffrait depuis quelques mois d'une affection pulmonaire aggravée par une blessure causée par une balle reçue au cours d'une tentative d'assassinat en 1914.

Chef du parti socialiste chrétien, né de la guerre, Mgr Seipel était le chef avéré du mouvement fasciste en Autriche, mais il ne permit jamais à son action politique de l'emporter sur ses devoirs de prêtre catholique.

A la suite de la démission de son cabinet en avril 1929, il renonça à plusieurs reprises à la politique pour cause de santé, mais chaque fois, il céda aux instances de ses partisans. Il résigna la direction du parti socialiste chrétien en avril 1930 et partit pour Oslo, Norvège, d'où il fut rappelé à Vienne en septembre.

Atteint du diabète dès sa tendre jeunesse, il se rompit de bonheur heure à une vie de sacrifices et trouva un dérivatif dans l'activité politique, sans laquelle, dit son médecin, il n'aurait certainement pas vécu aussi longtemps.

-0-0-0-

La rumeur vent que M. R.-B. Bennett s'en irait après la Conférence d'Ottawa. On en parle sérieusement dans les milieux conservateurs d'Ottawa. Londres et la Chambre des Lords seraient son nouveau domaine.

-0-0-0-

Von Papin, le chancelier d'Allemagne annonce qu'il ne formera pas un cabinet de coalition mais qu'il présentera son cabinet de ministres au nouveau parlement allemand. Il entend gouverner l'Allemagne sans s'appuyer sur un parti politique en particulier.

-0-0-0-

Un incendie a détruit mardi, la grange, le poulailler et l'écurie de M. Alexandre Gaudreau, cultivateur, résidant à trois milles de La Tuque.

ONDAS COURTES

Si le MARCHÉ anglais nous est ouvert pour nos produits forestiers, ce sera le succès de la province de Québec à la conférence impériale a déclaré ce matin, M. Alexandre Taschereau au cours de l'entrevue accordée aux journalistes. Les représentants de la province à Ottawa durant la conférence font un beau travail, dit le premier ministre. Le bois est encore le grand facteur de la prospérité de la province et si le marché anglais nous est ouvert, ce sera une raison d'espérer le retour plus rapide de la prospérité. L'industrie forestière emploierait ainsi un grand nombre d'hommes, elle aiderait au développement de centres et ouvrirait ainsi des marchés locaux pour l'écoulement des produits agricoles.

Le départ pour le Basutoland

Neuf Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, quatre Pères et cinq frères convers, partiront le 25 août prochain pour le Vicariat Canadien du Basutoland en Afrique du Sud.

Ces Missionnaires iront chez les noirs rejoindre leurs confrères Canadiens qui y sont depuis 1923.

En effet, depuis cette date, le Canada Français envoie tous les ans de ses fils Oblats, pour y établir là une nouvelle chrétienté, donner des âmes à Dieu et des fils à la sainte Eglise.

A cette occasion, le dimanche 14 août prochain, se déroulera sur le terrain du Sanctuaire National de Notre-Dame du Cap, la grandiose cérémonie des adieux des Missionnaires.

Le R.P. Philémon Bourassa, O.M.I., provincial des Oblats et Vicaire des Missions du Basutoland, présidera la cérémonie des obédiences et du baisement des pieds.

Un Evêque Missionnaire assistera ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis venus des quatre coins de la Province de Québec, de l'Ontario et même des Etats-Unis.

Le programme, en détail, de cette manifestation Missionnaire, sera donné dans quelques jours.

Grande Campagne d'Abonnement au Bien Public!

Tirage d'un Radio

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

GENTILLY

(De notre Correspondant)

ADIEU AU MONDE

Mlle Cécile Pepin, fille de M. et Mme Omer Pepin, a dit adieu au monde pour entrer au noviciat des RR. SS. de la Providence. Nous lui souhaitons du courage.

NAISSANCE

M. et Mme Hervé Mailhot, une fille baptisée Joseph-Guy-Clau-de. Parrain: M. Viau-Provencher. Marraine: Mlle Blandine Mailhot, sœur de l'enfant.

VISITEURS

M. et Mme Ls-Philippe Fontaine, Mme Nérée Fontaine, de Montréal, sont venus visiter des parents et des amis.

M. et Mme Camille Giroux et leurs enfants, de Montréal, chez le Dr Giroux.

Mlles Yvonne et Germaine Vallières, de Montréal, chez M. Jérémie Poliquin.

M. et Mme Ls Carignan et leurs enfants, de Montréal, chez leur frère M. Arthur Carignan.

M. Lucien Labonté, de Fraserville, M. Raymond Tourville, des Trois-Rivières, chez M. Joseph Labonté.

M. et Mme Hervé Bécotte et leurs fillettes, Mlle Mercier, de Bord à Pic, chez M. Ernest Lauzon.

Mlle Florestine Poisson, de Montréal, chez son père M. Alphonse Poisson.

Mlle Rolande Poliquin, étudiante, garde-malade à Montréal, chez son père M. Willie Poliquin.

M. et Mme Charles Beaudette et leur fils Edgar, des États-Unis, sont venus passer une nuit à Gentilly, visiter des parents et des amis.

M. et Mme Roméo Croteau, de Québec, chez son père M. Ludger Croteau.

Mlle Marie-Rose Lamothe, de Ste-Clotilde, est venue visiter ses amis à Gentilly.

LA SARRE

(De notre Correspondant)

Mme Joseph Tremblay, d'Amos, en visite chez sa sœur Mme Angèle Jacob, et à cette occasion, ils se sont rendus à Ste-Jeanne d'Arc.

M. et Mme Omer Lambert, leur fille Marie-Marthe, M. et Mme Auguste Jacob, M. Georges E. Trépanier, au presbytère de Ste-Jeanne d'Arc.

M. et Mme Joseph Guillemette, d'Amos, en visite à Taschereau, Makamic, Ste-Rose, La Sarre, Dupuy, La Reine, ils ont visité plusieurs parents et amis, ils sont retournés à Amos enchantés de leur voyage.

Mme Joseph Gilbert, de Stinson, Ontario, à LaSarre, ces jours derniers.

Jean-Guy Robert et Françoise Trépanier, en visite à LaSarre, chez leur grand-maman, Mme G. E. Trépanier.

Dernièrement après quelques jours de maladie s'éteignait doucement dans le Seigneur M. William Francis McGovern, l'un de nos concitoyens les plus estimés. Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Alice Pinard, une fille Louise, trois frères: le Dr J.-J. McGovern, de Westmount, Edward, de Richmond, et Henry, de LaSarre; deux sœurs Mlles Annie et Eveline, le défunt est né à Danville, en 1887. Lors de la grande guerre, il s'enrôla comme volontaire et partit pour l'Europe dans le régiment des Irish Rangers. Quelque temps plus tard il était adjoint au Treizième Highlanders et c'est précisément dans ce régiment qu'il accomplit de véritables prodiges de valeur qui lui valurent la Croix Militaire avec double mention, décoration qu'il reçut dans le Palais de Buckingham, à Londres, des mains de S.M. Georges V.

A sa mort, il était commandant du Corps Militaire (volontaire) de Richmond, et dans le Onzième Hussard, Chevalier de Colomb, Président du Bureau des Examineurs au Collège LaSarre, et vice-président de la Chambre de Commerce, Président de la firme Mc-Govern Bros, commerçant de bois.

Sa vie à LaSarre depuis 18 ans, se résume à ses quelques mots: Il était un modèle d'honnêteté, de probité, de justice et de dignité personnelle.

A la famille éprouvée, notre journal offre ses plus sincères sympathies. L'inhumation aura lieu à Danville, Québec, mercredi, le 27 juillet.

BATISCAN

Étaient de passage dernièrement chez M. G. Marquis, Mme A.-S. Alain, de Montréal, son fils Rosario et sa fille Suzanne, ainsi que M. Joseph Marquis, aussi de Montréal, et M. et Mme Lavoie, de Québec.

M. et Mme H. Hardy, et leur fils Jean, de Montréal, étaient en visite dernièrement chez Mme A.-M. Kane.

Mlle Pinal, de Champlain, a passé quelque temps en notre ville, chez M. Alphonse Bouchard.

Mme H.-M. S.-Cyr, et son fils, de Grand-Mère, sont venus en visite chez M. E. Drouin.

M. et Mme Ls-Charles Lahaie et leur fils Ls-Guy sont venus dernièrement, chez M. Lorenzo Durand.

M. et Mme Aurèle Vincent, de Hull, étaient de passage chez M. Alex. Lahaie.

Mme Trahan, de Montréal, a fait un séjour chez son frère M. Auguste Bouchard.

M. Trelle Leblanc, de Minn., est en visite chez son frère M. Aimé Leblanc.

Mme Roméo D'Isle et ses enfants des 3-Rivières, passent quelque temps chez M. Olivier S.-Cyr.

Mlle L. McHot, de Québec, a fait un séjour chez sa sœur Mme Henri Marchand.

M. Robert Lemieux, de Québec, était en visite ces jours derniers, chez M. Lucien Leblanc.

Chez M. J.-H. Marchand, étaient de passage dernièrement Mlles Blanche Gervais et Lucille Ricard, ainsi que M. Léon Julien Ferdinand et Roland Gervais, tous de Grand-Mère.

Après un séjour chez M. J.-H. Marchand, Mmes Béatrice et Dorothea Steitz, et Mlles Esther et Dorothea Steitz, sont retournées à Méridien, Conn., emmenant avec elles Mlle Juliette Marchand, pour une promenade de quelque temps aux États-Unis.

Après avoir passé quelques jours, chez M. Donat Labissonnière, Mlle Eliane Trotter est retournée à Champlain, et Mlle Jeanne Labissonnière est partie avec elle pour une promenade en ce dernier endroit.

Le Dr et Mme F. Ferron, ainsi que leurs nièces, Mme E. Lockwell et Mlles Gracia et Angèle Lehoullier sont allés faire un voyage en auto au Lac St-Jean.

STE-THECLE

DIVERS

M. et Mme Jos. Audy, M. et Mme Albert Plamondon, ainsi que leurs enfants, Jean-Guy et Louise, sont allés à S.-Stanislas et à S.-Narcisse dernièrement.

M. et Mme Roch Tremblay et leur fille Thérèse ainsi que Mlle Ursule Lafrance, passent quelques semaines aux Eboulements.

M. le Dr A. Aubin, à Montréal et Québec, la semaine dernière.

M. et Mme Jean-Baptiste Trépanier et leurs enfants de Shawinigan, de passage chez M. Joseph Trépanier dernièrement.

Mlle Germaine Désaulniers, garde-malade à l'Hôpital Normand & Cross des Trois-Rivières, a passé quelques jours chez M. et Mme le Dr A. Aubin, ainsi que chez M. G. Désaulniers, la semaine dernière.

Mlle Angèle Plamondon est revenue d'un voyage de quelques semaines aux Trois-Rivières.

M. Albert Crête, en voyage d'affaires à La Tuque la semaine dernière.

M. François Lafrance est allé à Shawinigan il y a quelque temps.

M. et Mme Emile Rivard, de Hérouville, sont venus rendre visite chez M. Spérat Périgny et Roméo Alain dernièrement.

M. et Mme Alphonse Audy, M. A. Jobin, ainsi que M. A. Magnan, sont allés à Villery, dimanche dernier.

STE-JEANNE-D'ARC

(De notre Correspondant)

CARNET SOCIAL

M. et Mme Adélar Dumas, du Cap-de-la-Madeleine, de passage par ici.

M. Albert Levasseur, Philippe Girardeau, Mlles Alma et Hélène Levasseur, Mlle Diane Girardeau, de passage à Grand-Tère.

M. Louis Doucet, de passage, au Lac-à-la-Tortue.

M. Joseph Maurier, de S.-Théophile-du-Lac en visite chez M. et Mme Alice Sylvestre.

M. et Mme Alphonse Gauthier et leurs enfants, de passage, au Lac-à-la-Tortue.

M. Léon Levasseur, Mlle Madeleine Lamontagne et Mlle Clothilde Levasseur de passage, à S.-Théophile-du-Lac.

M. et Mme Rémi Lambert, Mlles Simonne, Noëlla et Suzanne Lambert, de passage.

M. Charles-Edouard Lambert, en voyage, aux 3-Rivières, par affaires.

M. Adélar Robert, de passage à Grand-Mère.

M. Léon Levasseur, de passage

au Cap-de-la-Madeleine.

M. Arthur Marchand, Mlles Cécile et Jeanette Sylvestre de passage au Lac-à-la-Tortue.

M. et Mme Louis Dupont, Mlle Mariclé Dupont, en voyage, aux 3-Rivières.

Mlle Marie-Blanche Robitaille, de passage à la Pointe-du-Lac.

Mme Léonée Tremblay, Mlle Brunette Huard, de passage au Lac-à-la-Tortue.

M. et Mme Edouard Laercix, Mme Arthur Girardeau, M. Henri-Paul Girardeau, tous des 3-Rivières, ont visité M. et Mme Joseph Levasseur.

Mme Yve J. Thiffault, Mme B. Lebel, M. et Mme Bruno Thiffault, de passage à la Pointe-du-Lac.

M. Charles-Edouard Lambert, en voyage à Ste-Elisabeth.

M. et Mme Damase Lamontagne en promenade à S.-Théophile-du-Lac.

M. et Mme J.-P. Pronovost, M. Ovide Pronovost, du Lac-à-la-Tortue, ont visité M. et Mme Damase Lamontagne.

Mlle Annette Lamothe, de Shawinigan, a visité sa sœur Mme Robert Lord.

Mme Misael Grandin et Mlle Annette Grandin, de passage à la Pointe-du-Lac.

M. Albert et Arthur Levasseur, Mlles Hélène et Alma Levasseur, en visite à S.-Elie-de-Caxton.

Mme Léon Martel, Mmes Philippe Fagère, Adrien Lajoie, M. Edouard et Armand Martel, et Mlle Simonne Martel, en voyage à Ste-Elisabeth.

YAMACHICHE

(De notre Correspondant)

PELERINAGE

Dimanche, le 31 juillet, jour de la solennité de la fête de Sainte-Anne, Yamachiche, avait le plaisir de voir un groupe de 600 pèlerins de la paroisse Ste-Marguerite des Trois-Rivières, se diriger vers le Sanctuaire de leur glorieuse patronne.

Sous la direction de leur dévoué pasteur M. l'abbé Chamblérain, les pèlerins précédés d'une compagnie de Zouaves pontificaux se rendirent immédiatement à l'église à leur descente du convoi spécial qui les avaient amenés ici.

La bannière de Sainte-Anne que l'on avait hissée pour la circonstance tenait la tête du défilé.

Des cantiques et des prières furent les premiers échos qui perçurent les paroissiens d'Yamachiche, qui avec M. l'abbé Elzéar Carufel, curé de cette paroisse, attendaient sur le portique de l'église les pieux visiteurs.

Les cloches s'ébranlèrent et le groupe imposant pris place dans la nef de l'église. La messe fut célébrée et les pèlerins reçurent la sainte Communion.

La chorale de Ste-Marguerite se chargea avec avantage du programme de chant.

Après l'Évangile M. le Curé exprime aux pèlerins sa joie en constatant qu'ils sont venus si nombreux. Il leur assure qu'ils sont ici les très bienvenus, il est édifié d'ailleurs de leur bonne tenue. La dévotion à sainte Anne étant une dévotion universelle, M. le Curé n'est pas surpris de constater le zèle de ses fidèles qui viennent l'honorer dans un de ses temples privilégiés. Il ajoute que pour les paroissiens d'Yamachiche qui ont un culte si particulier envers leur auguste Patronne cette démonstration de foi et de confiance ranime devantage leur piété.

Le prédicateur parle ensuite des vertus de sainte Anne, particulièrement de sa chasteté et insiste sur le crédit qu'elle jouit auprès de Dieu le Médiateur universel qui après Marie ne peut rien refuser à l'Acule qu'il vénère. Il nous engage à avoir recours à sa puissante protection et à lui demander la cessation de la terrible crise économique qui sévit depuis quelques années.

Nous nous permettons de signaler ici quelques notes qui contribuent davantage à la gloire de sainte Anne. M. le Curé rappelle ces pièces historiques à l'auditoire qui les écoute avec intérêt.

En 1876, trois guérisons miraculeuses eurent lieu à la fête de Ste-Anne. La répercussion de ces faits extraordinaires souleva tant de pieux enthousiasme que M. l'abbé Rivard curé de S.-Zéphirin organisa un grand pèlerinage de la rive sud, les paroissiens d'Yamachiche allèrent recevoir les pèlerins à l'arrivée du bateau et les conduisirent à l'église où eut lieu à cette occasion de magnifiques cérémonies.

Après quelque temps, il sembla que l'ère des pèlerinages diminuait sensiblement, les communications devenant plus faciles un courant s'établissait vers Ste-Anne de Beau-pré. Mais depuis 17 ans, Ste-Anne d'Yamachiche a retrouvé tout son crédit comme lieu de pèlerinage.

Ces dernières années surtout ont vu une affluence beaucoup plus considérable de fidèles et cette année surtout restera célèbre pour les nombreux pèlerinages organisés en notre Sanctuaire et les faveurs vraiment miraculeuses dues à l'intercession de notre grande Thaumaturge.

L'élevé du lieu au son du clairon et au cliquetis des sabres.

La grand-messe paroissiale fut célébrée à 9.30 h par M. l'abbé Armand Carboneau, du diocèse de Sherbrooke, assisté de MM. les abbés Girard, Baril et Eugène Penne-ton, coel. Comme d'habitude et sous la direction. Après la grand-messe, les Zouaves se rendirent au presbytère saluer les autorités religieuses.

Les exercices du Chemin de la Croix qui étaient inclus au programme du pèlerinage furent retardés à cause de la mauvaise température. Le parcours de la Voie douloureuse nous enseignant le sacrifice, les généreux pèlerins acceptèrent celui-ci, convaincus qu'il avait de la valeur auprès du Très-Haut.

À 2 h les cloches rappela le pieux contingent pour le pèlerinage au Monument de la Sainte-Anne.

Après avoir circulé dans les allées du parterre de l'église, la procession se dirigea vers le cimetière.

Des prières et des cantiques furent rendus avec un fervour bien communicative par toute la foule.

La relique de la grande Sainte était portée par M. l'abbé Chamblérain.

Arrivés au pied du Monument, M. le Curé lut un acte de consécration à sainte Anne et lui adressa d'instances suppliques que toute l'assistance répéta à haute voix et avec une confiance invincible.

La relique fut ensuite imposée aux malades et au retour à l'église la vénération eut lieu pour les autres personnes.

Nul doute que ces pèlerins qui étaient venus dans le Sanctuaire de Sainte-Anne si bien disposés ont rapporté de leur pieux voyage des grâces insignes et nombreuses.

SAINT-JUSTIN

Mariage Lambert-Casaubon et Lambert et Casaubon.

Dernièrement fut béni dans notre église paroissiale, décorée pour la circonstance le double mariage de M. Alphonse Lambert de S.-Edouard à Mlle Léona Casaubon, de cette paroisse et celui de M. Rosario Lambert de S.-Edouard à Mlle Irène Casaubon, de S.-Justin.

M. Alphonse Lambert servait de témoin à son fils Eugène, et M. Charles Casaubon, à sa nièce Léona. M. Norbert Sylvestre de Louiseville accompagnait son neveu Rosario Lambert et M. Aimé Dupuis, sa nièce Irène.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Ovide Gagnon, professeur au Séminaire, cousin des mariés.

Pendant la cérémonie religieuse un joli programme de musique et de chant fut exécuté par la chorale des jeunes filles.

Programme: Marche nuptiale, Chant, Veni Creator, chœur des jeunes filles.

Cantique de mariage par Mlle Cécile Morin.

Ave Maria (Angélus) à 3 voix.

J'ai vu l'Agneau, par M. le notaire J.-E. Langlois.

Je te bénis, par Mlle Béatrice Morin.

Sortie, Marche.

Mme Adéodat Lafrenière toucha l'orgue.

Après la cérémonie religieuse les nouveaux époux et les invités se rendirent à la demeure de Mme Pierre Casaubon où un excellent déjeuner fut servi. Une adresse fut lue par Mlle Marie-Ange Lambert, sœur des mariés, et M. l'abbé Ovide Gagnon répondit en adressant aux nouveaux époux ses meilleurs vœux de bonheur. Vers les trois heures de l'après-midi tous se rendirent à la demeure des nouveaux mariés, chez M. Alphonse Lambert de S.-Edouard.

Étaient présents: MM. et Mmes Eugène et Rosario Lambert, les nouveaux époux; M. l'abbé Ovide Gagnon, du Séminaire des Trois-Rivières; M. et Mme Alphonse Lambert, de S.-Edouard; M. et Mme Roméo Pichette, de S.-Didace; Laurette Lambert, Alphonse et Léon-Lambert, Florent Lambert, Mlles Marie-Ange, Aline et Clément Lambert, de S.-Edouard; Maxime Paquin, de S.-Didace, M. et Mme Frank Lessard, Joseph Lessard, de Ste-Ursule, M. et Mme Adolphe Dery, Joseph Vincent, de Maskinongé; Ovide Lessard, L. Lacoursière, de Louiseville, M. et Mme Siméon Paquin, U. Paquin, de S.-Didace, Norbert Sylvestre Edouardina Sylvestre de Louiseville; M. et Mme Joseph Lafrenière, de Ste-Ursule, M. et Mme Henri Pichette, de S.-Didace, Alphonse

Casaubon, M. et Mmes Arthur Casaubon, Arthur Gerbeau, Aurèle et Rita Casaubon, M. et Mme Adrien Pichette, Paul et Ursule Lefebvre, Théodore Bergeron, M. et Mme Albert Noël, de Ste-Ursule; M. et Mme Charles Casaubon, Mme Pierre Casaubon, Ovide Casaubon, M. et Mme Léopold Casaubon, Edmond Casaubon, Adélar Dupuis, Mme Louis Casaubon, Armand Chapdelaine, Alice et Berthe Chapdelaine, M. et Mme Aimé Dupuis, de S.-Justin; M. et Mme Joseph Désaulniers, de Maskinongé, Marcel Casaubon, Gabriel Gagnon, Mme Gédéon Mailhot, Mlles Irène, Marie-Rose et Laurette Dupuis, Yvette Paquin, M. et Mme Adéodat Lafrenière, Cécile et Béatrice Morin, Laurette Vertefeuille, Régina Alarie, Olive et Noëlla Vertefeuille, Napoléon Gaboury.

Que nos meilleurs vœux de bonheur les accompagnent.

St-Thomas de Caxton

Victoire du S.-Thomas de C.

Le club de Base-Ball de S.-Thomas a triomphé du club Milot d'Yamachiche par le score de 21 à 12. Le nouveau club Milot était renforcé de cinq joueurs des 3-Rivières mais notre lanceur fit mordre la poussière à 10 joueurs au bâton tandis que les lanceurs du club Milot en ont retiré que cinq et discontinuèrent à la 7e manche. Et tout de même ce courageux club nous lance un défi avec un enjeu de \$10.00 mais ne voulant pas accepter. Notre juge régulier M. Bellefeuille, sur ce point désire faire rappeler au courageux club Milot que ce sont les joueurs qui les ont battus que ce ne sont pas les juges.

Nous aurions accepté avec plaisir le défi si ce club avait joué une partie complète et plus intéressante.

A. Milot, gérant.

DEMEMAGEMENT

M. et Mme Wilby Panneton et leurs enfants ont quitté S.-Thomas pour aller demeurer à S.-Etienne des Grès où ils ont acquis la propriété de M. et Mme Alfred Marinéau.

CARNET PAROISSIAL

Mlle Alice Bibeault, de S.-François du Lac, en promenade chez M. et Mme Joseph Marotte, ainsi que chez son oncle M. et Mme Arsène Bournival, dernièrement.

M. Albert Milot, Bruno Ricard, de passage à Yamachiche dimanche.

Mlle Cécile Lefebvre, des 3-Rivières, en promenade chez son père M. Thomas Lefebvre.

M. Armand Thiffault, de S.-Etienne des Grès, de passage à S.-Thomas par affaires.

M. Iréné Ricard, de passage à S.-Etienne des Grès, chez M. et Mme Edmond Paquette.

Mlle Auréa Gélina, de S.-Michel des Vieilles Forges, en promenade chez son oncle M. Thomas Lefebvre.

M. et Mme Prospère Ricard, des 3-Rivières, en villégiature à S.-Thomas chez des parents.

M. Joseph Lamy et Léon Marcouiller, de passage à La-Pointe-du-Lac, dimanche dernier.

Mlle Gisèle Descôteaux, de la paroisse Ste-Famille du Cap-de-la-Madeleine, en promenade chez ses parents M. et Mme Ovide Descôteaux.

M. et Mme Oscar Descôteaux, et leur fille Thérèse, Mlle Yvonne Milot, M. Henry Bourassa, Mlle Rose-Alda Loranger, tous de passage à S.-Marc de Shawinigan, chez M. et Mme Alfred S.-Pierre ainsi que chez M. et Mme Oscar S.-Pierre.

M. Oscar Descôteaux, Wilbrod Milot, Henri Bourassa, de passage à la Banque des 3-Rivières chez M. Caron.

Pour Les Grosses Familles

L'article Indispensable.

Cyrille Labelle & Cie

10, - Rue Des Forges - 10

Votre cuisine sera complète le jour où vous installerez notre nouvelle étagère à vaisselle, double grandeur. Venez la voir et demandez nos prix.

LE BIEN PUBLIC est édité, par la Cie Le Bien Public, Ltée dont Mgr Dionis Gélina est le gérant, et imprimé par l'imprimerie St-Joseph, au No 458, rue Bonaventure, Les Trois-Rivières.

PROPRIETAIRES DE CHEVAUX

Si quelqu'un veut mettre son cheval au clos durant l'été il n'a qu'à s'adresser à M. Arthur Marchand, S.-Louis-de-France, près de l'école, sur la route de Shawinigan.

"Lisez le Bien Public"

Il n'y a qu'un endroit sûr

Il n'y a qu'un endroit sûr pour mettre en sécurité vos bijoux, valeurs, titres, documents précieux.

Connaissez-vous le coffret de sûreté de la Banque Provinciale du Canada—d.m.a.n.d.z au gérant de notre banque de vous le faire voir.

La Banque Provinciale du Canada

Siège Social: Montréal

Deux succursales aux Trois-Rivières

Angle Notre-Dame et Des Forges A.-E. BOUTIN, Gérant.

Angle Laviolette et St-Maurice J.-F. GUILLEMETTE, Gérant.

H. CARIGNAN, Courtier en Immeubles

Maisons à vendre ou à louer

Terres et Terrains à vendre ou échanger.

17a Laviolette. Tél. 1298 m

Tél. 437 Boîte Postale 150

Charbonnerie St-Laurent Ltée

Véritable Anthracite Ecossois

American - Coke, - Bitumineux, - Egg - Stove, Chestnut, - Buckwheat - Huile à chauffage BOIS

Bureau & Entrepôt: 101, rue du Fleuve

TROIS-RIVIERES, Qué. Succursale rue Milot (Ancienne glacière N.-Dame)

Téléphone: Bureau 919 Résidence: 606

HEURES DE BUREAU

Tous les jours de 1.30 à 4.30 p.m.

Le soir: MARDI et VENDREDI de 7.00 à 8.00 p.m.

Dr Ls-Georges Godin

SPECIALISTE

MALADIES des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge

8a RUE HART, LES TROIS-RIVIERES

Des dents Naturelles

C'est le témoignage que vous rendront vos amis en voyant vos nouvelles dents.

Satisfaction garantie.—

—Extraction sans douleur par le procédé nouveau de l'ACAIINE.

Dr Auguste Massicotte

CHIRURGIEN-DENTISTE

No 1, rue Des Forges, Les Trois-Rivières

Image of a man in a suit, likely Dr. Auguste Massicotte.

est le phare qui guide l'acheteur averti. Eteignez cette lumière et le magasin le plus achalandé sera bientôt fermé

Lecture saine et instructive

Chiffres de circulation fournis sur demande.

Une Attitude Ferme

Il faut féliciter le pays d'avoir à sa tête un homme qui ne s'en laisse pas imposer par les rodomontades des communistes. Le Premier Ministre, malgré les occupations harassantes qui sont les siennes...

S'inspirant probablement de ce qui s'était passé à Washington lors des réclamations des anciens combattants américains, quelques uns de nos associations ouvrières ayant à leur tête des meneurs soviétiques, ont imaginé terroriser le gouvernement par une démonstration en masse devant les bâtiments du Parlement.

Ennuyé du long stationnement des anciens combattants américains devant le Capitole de Washington, et découvrant sur le tard que toute cette démonstration grotesque était machinée par les émissaires de la Moscou rouge, le Président Hoover décida un matin de mettre fin à la farce; il ordonna à la police de disperser le groupe menaçant, et la milice venant à la rescousse mit promptement fin à cette comédie qui tournait au tragique.

Sur le temps précieux qui lui consacre aux durs travaux de la conférence économique, le premier ministre Bennett a consacré quelques instants à répondre aux sept membres qu'il a voulu admettre du groupe de ceux qui prétendaient composer la conférence économique des chômeurs canadiens.

Le Premier Ministre répond sans ménagement à toutes ces demandes saugrenues, et il y répond par un refus. Il dit que l'abolition de l'embargo sur les produits de l'Union soviétique n'aura pas lieu sous son gouvernement.

Le Premier Ministre rappelle aux délégués que le gouvernement fait en ce moment tout son possible pour alléger la situation et maintenir la vie nationale du pays. Mais il ajoute que... les lois du Canada doivent être respectées.

M. Bennett répond à la demande, de mise en liberté des huit communistes, en affirmant que Tim Buck et ses sept compagnons feront leur terme de pénitencier. Ces huit hommes, dit le premier ministre, ont été trouvés coupables, sur leur propre déclaration en cour, d'avoir reçu de l'argent de la Russie et d'avoir agi sur des instructions de Moscou.

Le premier ministre affirme également qu'il n'y aura pas d'assurance-chômage gratuite sous son administration.

C'est après cette déclaration catégorique d'un premier ministre canadien, défenseur de l'ordre établi, et défenseur de la constitution, que les délégués sont retournés parmi le groupe des chômeurs protestataires.

Ce qui arrive aujourd'hui dans un temps où nous aurions tant besoin de paix, de bon vouloir, et de coopération de toutes les bonnes volontés pour rétablir notre position économique, ne serait jamais arrivé si depuis huit ou dix ans, on avait fermé l'entrée du pays à une immigration pourrie de toutes les hallucinations d'une Russie désespérée et en mal de révolution mondiale.

Nous aimons mieux l'attitude très ferme et très franche du premier ministre d'aujourd'hui qui rappelle aux fomentateurs de trouble que nous avons des lois au Canada qui assurent le maintien de l'ordre public et de la constitution, et que ces lois seront rigoureusement appliquées.

Joseph BARNARD

Les Javeleurs

Le couchant, aux couleurs du prisme pastellé, Nimba d'un semis d'or les gérbes paysannes Et maintenant, les javeleurs, en caravanes, Cheminent vers leurs toits, du long des champs de blé.

Ils sont grands. Le destin du monde est en leurs mains. En leurs muscles se meut l'allégresse future. Du jour qu'ils ont vécu naîtront les lendemains, Ils sont les chevaliers des blondes moissons mûres.

Et l'Astre, dont le feu meurt sous des cendres roses, Asséchant leurs frocs noirs de ses rayons tiédés, Ceint leur front, qu'un labreur de géant alourdit, De la gloire des rois, aux soirs d'apothéose.

Clément MARCHAND.

NOTRE PROCHAIN FEUILLETON

Un livre de chez nous

Grâce à la bienveillance du R. P. Adélarde Dugré, provincial des Jésuites, le Bien Public est en mesure d'offrir à ses lecteurs un ouvrage d'un intérêt local passionnant: LA CAMPAGNE CANADIENNE.

LA CAMPAGNE CANADIENNE a connu dans le grand public un succès exceptionnel. Ce succès était amplement mérité. L'ouvrage du Père Dugré est un des mieux charpentés et des plus vivants de notre littérature.

Pour les lecteurs de la région trifluvienne cet ouvrage comporte un autre puissant élément d'intérêt: le décor et les personnages sont de chez nous puisque l'intrigue du livre se déroule à la Pointe-du-Lac.

Nous prions nos lecteurs de suivre de près la publication de ce roman régional.

BILLET DU JEUDI

LE SABOT RUSTIQUE

Rustique sabot déniché sous la bure d'un ancien coffret, sabot depuis près d'un siècle tapi dans le silence et l'ombre nitreuse du grenier, sabot grossier couleur de glèbe, portant l'empreinte des coutumes ensoleillées d'autrefois, fais resurgir de l'oubli les blondes visions terriennes dont s'avivèrent jadis les rêves paysans de mes aïeux.

Un grand sabot de bois, emblème d'un clair passé, sabot issu de la plus pure antiquité, qui résumes en toi toute l'image des primitifs laboureurs, le merveilleux est que tu naquis, lointainement, dans les âges ancestraux et, sous les soleils vibrants, partageas la gloire obscure des premiers sillons canadiens.

Quel humble sculpteur découvrît ta simple forme à travers l'écorce des savanes? Qui péla tes flancs frustes et, comme le courant des rivières cisèle l'ocre des berges, humblement historia la rudesse de tes contours?

Tu naquis peut-être des mains de l'ancêtre paternel, sous le chaume bruisant des calmes métaïriens, au son des campanules d'azur; peut-être au seuil mélancolique des chaumières landaises, sous les cieus bretons ou normands.

Nul ne le sait, sinon tes contemporains relégués dans la poussière de l'oubli sinon ce rouet boîtu qui a cessé de geindre et ce vaste dresseoir aux montures évadées...

O Sabot poudreux, auquel le temps confère le profond caractère de velusté, je revois en ta forme incurvée la physionomie de l'ancienne vie, où mes ancêtres, tissant les mailles de la lignée familiale, passèrent obscurément dans la gloire des sillons roux et des neiges éclatantes.

O Sabot vétuste, j'admire ton vibrant désir de survivre avec les visions agrestes et, je veux que, l'illuminant soudain des ancêtres soleillés, tu deviennes le reliquaire évocatoire, où, comme dans une onde limpide, calme, se réverbère l'histoire des maîtres d'autrefois.

Clément MARCHAND.

Je n'ai plus de goût pour les viandes corrompibles, ni pour les délices de cette vie, je ne suis affamé que du pain de Dieu, qui est la chair de Jésus-Christ; et je ne suis altéré que de son sang, qui est la charité incorruptible.

S. Ignace d'Antioche.

Honorez en Marie, au pied de l'Eucharistie, tous les mystères de sa vie: tous n'étaient que des stations qui la menaient au céleste.

P. Eymard.

La persévérance est le véritable feu divin des cœurs. — P. Faber. Ce n'est pas celui qui a le moins à lutter qui est le plus parfait, mais celui qui se fait le plus de violence.

P. Hausherr.

Notre-Seigneur est mon Maître, dans la science des Saints; je vais souvent à lui, afin qu'il me l'apprenne car je me soucierais fort peu d'être savant si ne je devenais saint.

S. François de Sales.

Saint Joseph, fils de David, pauvre. Gagner sa vie par le travail n'a rien qui répugne à la noblesse de l'homme. C'est au contraire ce qui souvent l'empêche de s'avilir. — Isidore de Lisolans

Ma vie c'est Jésus-Christ. (S. Paul, Phil., 1^{er} 21.)

Lettre à Lebourru

Mon cher Lebourru,

Je t'écris aujourd'hui parce que j'ai quelque chose à te dire. Ne fais pas ta moue des sombres jours et ne me traite pas immédiatement d'idiot, à me voir commencer ainsi cette lettre. Je ne viens d'exprimer qu'une candide vérité. J'ai quelque chose à te dire, à te dire tout de suite, et comme je n'ai pas le temps d'aller te le dire, je te l'écris, sachant que tu lis toujours régulièrement ce journal, quand ce ne serait que pour essayer de prendre en défaut ses rédacteurs, pour ensuite te gausser de leur impéritie ou de leur naïveté.

Il va sans dire que tu ne lis pas que notre journal. Je t'ai surpris bien des fois à dévorer d'autres colonnes, quelquefois bien indignes. Je ne saurais t'en faire de reproches, car cela par chez toi d'un naturel curieux, que la philosophie nous enseigne d'ailleurs à respecter et même quelquefois à admirer. Tu as dû, en conséquence avoir vu, (et même orage), des événements plutôt disgracieux pour ne pas dire davantage dont certaines paroisses de notre petit pays ont eu à subir l'outrage.

On nous dit qu'un homme aurait laissé brûler sa femme, qu'un autre Colèzeux aurait assassiné une victime qui ne lui aurait paé assez résisté, qu'un maladroit aurait causé la mort d'un de ses mais, et encore que des jeunes gens se seraient éparés, par des moyens illicites et illégaux à la fois, du trésor d'une bagne.

Plusieurs journaux en ont parlé, avec sobriété d'ailleurs, et nous ont donné, en quelques lignes ou quelques paragraphes, la substance, plus ou moins réconfortante, de ces événements malheureux. Cependant, pour un confrère, ces quelques données n'ont pas été suffisantes, et je suis sûr que tu as été éberlué, ces jours derniers, de voir les colonnes et les pages (de l'unique quotidien de la vallée (de larme actuellement) à consacrer aux interrogatoires serrés et complets et aux témoignages, fidèles et ébouriffants auxquels ont donné lieu les enquêtes ordonnées par la justice.

Ne crois tu pas, Lebourru, que nous aurions pu nous passer de cet étalage. Complet de linge sale, et qu'il ne nous importait guère de savoir si le mari de la femme sautait avec d'autres et parlait raide devant ses parents, ou si le chauffeur avait pris un petit coup ou trois gros et s'il portait cela ou si ça lui tournait la tête, ou encore si l'éther est plus marécageux que le chloroforme, surtout comme breuvage, ou encore un tas d'autres fariboles du même genre qui ne nous occuperaient guère et qui ne me feraient pas l'écrire en ce jour, si... (et voilà, il y a un si...) s'il n'y avait pas les enfants.

Vois-tu, il faut toujours penser aux enfants, ceux qui en ont comme ceux qui n'en ont pas. Que font les enfants, le midi, quand le journal arrive et que les parents, qui s'attardent un peu plus à table, ne l'ouvrent pas immédiatement. Les enfants prennent le journal, regardent les gros titres et se mettent à lire ce qu'il y a dessous. Si ça parle de meurtre ou de vol, ça marche vite, ils vous défilent les colonnes à la hâte avant que vous ne leur enleviez.

Lorsque vous êtes parti, ils le reprennent et approfondissent leurs récentes découvertes, et, le soir, ils vous font bondir en vous demandant ce que veulent dire cer-

tains mots que je ne veux pas faire imprimer de nouveau ici, car mes enfants et ceux des autres liront peut-être ce que j'écris.

Il faut bien penser, Lebourru, que le journal ne tire qu'une seule édition pour tout le monde, et qu'on ne prendra pas la peine de tirer une édition spéciale pour les enfants. Pourtant, nous aimons bien avoir notre journal chaque midi, et il ne faudrait pas en venir à l'obligation de le mettre sous clef.

Je parle des enfants et je devrais bien parler pour tout le monde, car il s'imprime des choses que personne n'a besoin de savoir, excepté ceux qui sont chargés de manœuvrer la machine judiciaire. N'envions pas leur tâche.

Tu me diras peut-être, Lebourru, que le journal, en publiant certains détails de vols ou de crimes particulièrement révoltants, peut aider la justice en facilitant par la diffusion de ces nouvelles l'arrestation des coupables. Mais je me demande ce qui peut justifier les photographies des lieux du crime et les portraits des bandits, menottes aux mains, devant la prison ou le palais de justice. La maison du crime deviendra-t-elle un lieu de pèlerinage, et publiera-t-on les portraits des brigands pour que tout le monde les reconnaisse s'ils viennent à s'échapper?

Tu vas bien me demander pourquoi je n'écris pas cela aux directeurs et rédacteurs de l'unique quotidien de la vallée sudiste. Vois-tu, Lebourru, ce sont de braves gens de mes amis. Ils n'iraient pas de moi en disant que je ne suis pas sérieux, et ils ne publieraient pas ma lettre.

Maintenant que je n'ai plus qu'à tirer ma révérence, mon cher Lebourru, je ne te demande pas de me dire si j'ai tort ou raison. Ceux qui ont des enfants dont la curiosité se révèle chaque jour plus insatiable ont leur réponse toute prête.

LE PASSANT.

La croix aimée n'est qu'une demi-croix, parce que l'amour de Jésus-Christ aboucit tout; et l'on ne souffre beaucoup que lorsque l'on aime peu. Fénelon.

Que le sacrifice des chrétiens est grand! qu'il est auguste! Mais qu'il est simple! qu'il est humble! Un peu de pain, un peu de vin, et quatre paroles le composent! Je reconnais le caractère du Seigneur Jésus. Qui voyez-vous? Un homme. Qui croyez-vous? Un Dieu. Bossuet.

Notre âme a une capacité qui ne peut être remplie par les choses de la terre, mais par Dieu seul pour lequel elle est faite. S. François de Sales.

Chaque abonné devrait se faire un devoir de nous trouver un lecteur nouveau.

Dr André Gélinas Ex-interne des Hôpitaux Universitaires de Québec MEDECINE GENERALE Accouchements Maladies des Enfants 1243 Ave Lavolette Les Trois-Rivières Tél. 3446 CONSULTATION: 2 à 4 hres p.m., 7 à 8 hres p.m.

Notre troisième centenaire

Le Fleuve à l'honneur en 1934

Un article du "Devoir" du 2 août sous la signature de Louis Dupire note l'importance que va prendre l'année 1932. Cet article nous intéresse à plus d'un point.

Nous citons en entier. Nous verrons ce que Montréal veut faire. Et nous ?...

"Dans deux ans, vingt-quatre mois seulement, c'est le quatre centième anniversaire de la découverte du Canada par Cartier. Cet anniversaire coïncide avec le trois centième anniversaire de la fondation de la ville des Trois-Rivières et le centième anniversaire de l'incorporation de la ville de Toronto, appelée York jusqu'à cette époque.

D'ici deux ans donc, le fleuve, du golfe jusqu'au lac Ontario, qui est l'un de ses réservoirs, sera à l'honneur.

La dépression économique détourne l'attention de ces événements pourtant d'une importance telle qu'il est impossible de supposer que des fêtes grandioses n'en marqueront pas la célébration et que des milliers de visiteurs, au premier rang desquels figureront les Canadiens et les descendants de Canadiens émigrés ou établis dans le monde entier et surtout les Franco-Américains et les Louisianais, reviendront vers la terre d'origine.

Ces fêtes seront particulièrement chères aux Canadiens-français; car elles serviront à marquer le rôle joué dans l'histoire de ce pays, à une époque où il est plus impérieux que jamais qu'ils s'affirment, qu'ils fassent le point, qu'ils se demandent s'ils n'ont pas perdu du terrain; et s'ils en ont perdu, quelles en sont les causes. Les fêtes de Toronto elles-mêmes ne doivent pas les laisser indifférents, car leurs pères précéderent les Anglais en cet endroit. La ville-reine s'élève à l'emplacement du fort Rouillé, fondé en 1749 par les ordres de M. de la Galissonnière et ainsi nommé en l'honneur du ministre de la marine de l'époque.

o o o o o

Il serait exagéré de dire qu'on n'a pas songé à ces fêtes. Nous étions dimanche à bord du Sir Hugh Allan qui précisément remontait le fleuve. Le sujet fut amené sur le tapis. Nous apprimes que les citoyens des Trois Rivières ont déjà pris certaines dispositions dont nous a fait part le président de la Commission du port, M. le notaire Abran. On s'est arrêté, aux Trois-Rivières, à un très sage avis. Puisque doivent être célébrés en une seule et même année le quatrième centenaire du premier voyage de Cartier, le quatrième centenaire aussi de la découverte de Montréal par le même (Cartier ne vint à Montréal qu'en 1535, mais il ne serait pas pratique d'organiser de nouvelles fêtes à douze mois d'intervalle, mieux vaut avancer la célébration d'un an) le troisième centenaire de la cité trifluvienne et le premier centenaire de la ville de Toronto, il est important de sérier ces célébrations aux divers endroits de façon à ce que les visiteurs pussent remonter le fleuve par étapes; il est, ensuite, non moins important de créer un comité conjoint des villes intéressées de façon à garantir la variété dans les programmes de réjouissances, afin que celles d'une ville ne soient pas le reflet, plus ou moins brillant, de celles de l'autre.

Cette idée a été agréée comme l'expression même du bon sens par les voyageurs présents; il est certain que tous ceux à qui il en sera fait part réagiront de même façon.

Les grandes lignes du programme des fêtes ne paraissent être arrêtées en aucun endroit; mais une démarche a déjà été faite auprès du ministre des postes pour l'émission de timbres bilingues rappelant les principaux événements que l'on doit célébrer. Cette proposition aurait été assez mal accueillie par des fonctionnaires subalternes (nous ne croyons pas que le ministre ait été mis au courant), sous le prétexte qu'il faut plusieurs mois pour le lancement de timbres. En réalité, ce timbre devrait être depuis longtemps en circulation, de même que, comme en Italie, en France et dans tous les pays où se préparent des fêtes d'intérêt international, on devrait utiliser pour l'oblitération des vignettes postales d'un timbre annonçant dans les deux langues ces événements. Il n'y a pas de plus sûr moyen de publicité que le courrier d'un pays qui circule sur toute la face du globe et qui atteint, naturellement, ses nationaux ou des descendants de ses nationaux, soit les gens du dehors les plus susceptibles d'être attirés par ces fêtes et d'en assurer le succès. Sous ce rapport là, nous sommes en retard, le ministère des postes est en retard, de même qu'en négligeant une émission de timbres spéciaux, il priverait sa caisse de recettes très intéressantes, vu l'avidité des collectionneurs pour toute nouveauté en philatélie.

A Montréal même, M. le notaire Morin, président de la société et comme nous passager du Sir Hugh a déclaré que l'on avait ébauché certains projets et que l'un des membres très actifs de la société avait profité d'un récent voyage en France pour s'aboucher avec les corps qui devront s'intéresser au succès de ces fêtes."

Le président de la Commission du port a révélé que ces manifestations qui devront se faire autour du fleuve et de ses annexes (répétitions d'ailleurs de ce qui s'est fait au début de la colonie, puisque le fleuve a été comme le père nourricier de celle-ci) ne le laissent pas indifférent. Sur ce, M. Victor Morin, a parlé de l'érection d'un monument, d'un phare gigantesque, par exemple.

Chaque des personnes présentes prenait part à ce débat dénoué de tout caractère officiel. M. Beaudry Leman, dont on sait la culture, ayant émis l'idée qu'il valait peut être mieux se préoccuper de l'élégance que du gigantesque, nos lecteurs ne seront pas surpris que nous ayons saisi cette occasion de mousser le projet qu'ils connaissent de l'embellissement du port à Montréal. Nous pouvions le faire avec d'autant plus d'aise qu'un autre des passagers du Sir Hugh M. le sénateur Beaubien, a admiré, il y a quelques mois en Amérique du Sud et notamment, à Buenos-Ayres, la façon dont on a combiné, en ces endroits, dans l'aménagement des ports, l'utilitaire et la pratique et que bon nombre de nos compagnons de voyage avaient vu, au Canada même, le port de Victoria, où les transatlantiques viennent accoster, à quelques pas de l'hôtel du gouvernement et de la célèbre hôtellerie du Pacifique Canadien, à des quais de pierre de taille, en bordure d'un parc soigné.

Or, on sait que, dans quelques années, le port de Montréal sera pour ainsi dire renversé. Les quais supérieurs n'ont pas le profondeur voulue pour justifier le creusage du bassin en cet endroit, de sorte que, conformément au rapport de sir Alexander Gibb, il faudra faire accoster les transatlantiques dans la partie inférieure du port, actuellement occupée par les cargos, et vice versa, ce qui assurera aux premiers un bassin infiniment plus large et plus profond pour leurs évolutions et des quais d'une profondeur de quarante pieds.

N'est-ce donc pas le moment, en s'inspirant de l'exemple de Victoria, de commencer l'embellissement du port, à l'endroit même où devront accoster les paquebots, à l'endroit même où on peut accéder à ce port par un boulevard qui traverse l'île en toute sa longueur et relie entre elles toutes les artères principales en direction est-ouest?

Voilà l'idée lancée. Il ne reste que deux ans pour l'accepter et la réaliser. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'en trouver une plus pratique, puisque la ville elle-même est tenue de modifier dans l'est la sortie de ses égouts pour sauvegarder l'hygiène et devra collaborer avec le port.

Le fleuve, encore une fois, sera à l'honneur en 1934. Il n'y a pas une minute à perdre pour qu'à Montréal, l'un des endroits où les fêtes revêtiront le plus d'éclat, on en commence la toilette.

Louis DUPIRE.

LE GOIN DES DAMES



COMPLICATIONS

On parle souvent des complications de la vie. Hélas, on a peut-être raison de s'en plaindre, mais en même temps, il faudrait aussi bien se plaindre un peu de soi-même, car, les complications de la vie, viennent le plus souvent de nous.

La vie serait bien moins compliquée, si nous la regardions simplement, sans nous forger mille et un tourments, et si la charité régnait parmi le monde. Oh, il se trouve des âmes charitables, de ces bonnes personnes qui ne manquent jamais à la bienveillance, et qui n'ont guère le temps de médire du prochain, occupées qu'elles sont à se corriger de leurs propres infirmités morales.

Mais si vous voulez être sincères, comme je le suis en vous écrivant, vous vous rendrez à la raison, à l'évidence qui est bien un peu humiliante pour la plupart, je dis la grande majorité des humains. Il n'y a pas de charité sur la terre, de la vraie charité, qui ne consiste pas seulement à donner un sou au pauvre qui nous mendie une obole, pour l'amour du bon Dieu, mais pour cet autre pauvre, qu'est l'homme ou la femme que momentanément nous n'aimons pas, pour quelque raison que ce soit, justifiée ou non justifiée.

Quel est celui ou celle qui, alors, ne trouve pas plus souvent qu'il n'est besoin, sur le bout de sa langue, un petit mot, oh, un tout petit mot, ou une petite phrase, peu charitable, ou peut-être plus envers cette personne qui n'a pas eu l'heur de nous plaire?

C'est ce à quoi je pensais, l'autre jour, en entendant une conversation pénible au cours de laquelle on éprouvait vraiment trop de plaisir à raconter les déboires d'une personne méritante et dévouée, aimable et élégante. Et savez-vous, mes chères lectrices ce qu'un auditeur comme moi, ne put s'empêcher de dire?

Ces simples paroles, parce qu'il s'agissait comme moi du mal que l'on trouvait à mentionner publiquement: d'une personne de mérite, «Il doit y avoir une femme là-dessous».

Je ne suis pas pour médire de notre sexe, je sais que les femmes possèdent des tas de qualités que l'autre sexe ne possède pas. Mais ici, nous parlons en famille, et dans toute famille bien unie, il est bon parfois de mettre le doigt sur les petits bobos de ses membres, afin de les guérir. Et c'est vrai que lorsqu'une femme se mêle de prendre ombrage d'une autre femme, et d'être mécontente de celle-ci, elle lui fait parfois plus de mal qu'il n'en vaut vraiment la peine.

Il est entendu que je ne parle ici que des femmes assez médiocres; car les femmes d'essence supérieure, ne perdent pas leur vie à croire qu'un coup de langue peut ternir l'éclat qui les blesse chez une autre.

Mais il est surprenant, comme parfois l'on peut se tromper sur le degré d'infériorité de celle qui s'arroge ainsi le droit de détruire le mérite d'autrui. C'est pourquoi sans doute j'entendis cette exclamation de l'auditeur, et qui me frappa par le ton de certitude, et aussi de mépris qui la caractérisait.

Pourquoi se fatiguer à détester quelqu'un, lorsqu'il est bien plus facile d'aimer son prochain? Si les autres se trompent, s'ils nous font de petites bassesses, il ne faut pas pour cela leur donner raison, en se rabaisant à notre tour jusqu'à leur rejeter leur boue. Le silence, voilà la grande arme de la dignité, de la distinction et du vrai mérite. Le silence c'est le mépris aussi, sachons l'opposer chaque fois qu'il n'est pas absolument nécessaire de se défendre, car il arrive hélas, que l'honneur exige réparation, lorsque la vilénie porte préjudice dans sa vie et celle de ceux qui dépendent de soi. Autrement, gardons silence. Sachons supporter que l'on loue une personne absente, même si elle ne nous est pas sympathique. Tout le monde a des défauts, et... des qualités. La femme, dont le cœur est en réalité si bien doué ne mérite pas qu'on la recherche ni qu'on la retrouve là où passe la malveillance. Laissons cela à d'autres...

Fleurette de GIVRE.

Les usages et le bon ton

Le mariage catholique - Les différentes classes.

La cérémonie religieuse catholique comporte d'ordinaire la bénédiction nuptiale et la célébration d'une messe basse, d'où l'usage de la placer dans la matinée.

Mais la bénédiction nuptiale, qui constitue, à elle seule, le sacrement du mariage, et qui l'Église considère comme suffisante, peut être prononcée à n'importe quelle heure.

Il est courtois de faire une huitaine de jours à l'avance, visite au curé de la paroisse où le sacrement doit être célébré.

On règle avec le prêtre la question de la date, de l'heure, des frais, des ornements, de la musique, des chants, de tout ce qui peut contribuer à la pompe de la cérémonie.

Les frais incombent théoriquement à la famille de la mariée. Il existe à Paris dix classes différentes. La première comporte le maximum de luxe. En outre, dans les paroisses riches, il y a plusieurs catégories de première ou deuxième classe.

La dernière classe, absolument gratuite, est seulement d'une bénédiction qui se donne dans un des bas-côtés de l'église. Les neuvième, huitième et septième classes ont, en outre, une messe basse, toujours aux chapelles latérales. Les cinquième et sixième classes donnent droit à une messe avec harmonium et quelques chants. Elles se célèbrent à la chapelle de la sainte Vierge.

Les deuxième, troisième et quatrième classes n'ont de différence qu'en ce qui concerne la décoration du chœur de l'église et le nombre des assistants religieux. Pour toutes ces trois, la messe et la bénédiction ont lieu au maître-autel.

Suivant les églises, la maîtrise chante pendant la messe, ou n'est réservée qu'à la première classe, laquelle est divisée en plusieurs ca-

tégories, suivant l'organisation de la musique et des chants. Le curé n'officie que pour cette catégorie qui comporte l'établissement d'une tente à l'extérieur du porche.

Les frais inhérents à la cérémonie varient suivant les paroisses. Ils doivent être versés au premier vicaire trois jours au moins avant la cérémonie.

Il est bon de remettre au prêtre qui prononcera l'allocution au cours de la messe de mariage quelques notes sur les particularités de la famille, afin qu'il évite toute erreur à ce sujet.

La plus stricte courtoisie envers le clergé et vis-à-vis des assistants exige que les mariés fassent preuve d'exactitude, en arrivant à l'heure fixée pour la cérémonie. Le prêtre serait en droit d'en refuser la célébration en cas de retard excessif.

Dans les mariages modestes, on supprime les voitures particulières et l'on se borne à commander un autocar qui transporte tous les membres du cortège.

Les invités se groupent à l'entrée de l'église et, fur et à mesure de l'arrivée des voitures; les dames côté gauche, leurs accompagnateurs en face d'elles. Le suisse ou un maître des cérémonies veille généralement au bon ordre du défilé.

Le marié et sa mère arrivent les avant-derniers, la mariée, au bras de son père, la dernière.

Le sens pratique moderne a fait justice de la barbare convention qui obligeait le cortège à attendre l'épousée, grelottant au milieu des courants d'air.

Il est désormais admis de conserver vêtements et pardessus jusqu'à l'arrivée de la mariée; on les enlève rapidement pour le défilé en les confiant aux femmes de service envoyées à cet effet et celles-ci les rapportent à la chaise de chacun.

La mariée elle-même, si la température est rigoureuse, pourra se couvrir d'un vêtement ou d'une fourrure blanche pendant la cérémonie.

Autour du mariage: Rupture des fiançailles. Formalités à remplir pour le mariage civil et pour la cérémonie à l'église

Il arrive que, au cours des fiançailles, des incompatibilités d'humeur se révèlent, des faits graves se produisent, qui, si douloureux que cela puisse être, justifient la résolution de rompre les projets formés. Si c'est le jeune homme qui se retire, il doit des explications au père de la jeune fille, et celui-ci s'efforce d'y répondre dignement, de telle sorte que l'honneur familial reste sauf. La demoiselle est en ce cas libérée immédiatement des obligations qui lui avaient imposées sa qualité de fiancée. Si c'est, au contraire, sur l'initiative de la jeune fille que la rupture se produit, ses parents tentent de la ramener à des sentiments plus modérés. S'ils échouent dans leur tâche conciliatrice, ils ont la pénible obligation de l'annoncer au fiancé qui doit s'incliner sans essayer de se disputer ou de tenter un rapprochement.

Les fiançailles nous l'avons dit déjà, n'ont absolument aucune valeur légale et leur rupture n'est passible d'aucune sanction. S'il était prouvé toutefois qu'un préjudice matériel ou moral en découle (atteinte à la réputation, dépenses faites en vue de l'installation), les tribunaux, ainsi qu'ils l'ont fait déjà en certains cas, pourraient accorder des dommages et intérêts à celui des futurs qui se considère comme lésé.

Donc, si nulle loi ne s'oppose à la rupture des fiançailles, celle-ci peut être prétexte à procédure, voire à condamnation, si le dommage matériel surtout arrive à être nettement établi.

Lorsque l'engagement qui la liait est rompu, la jeune fille renvoie sa bague, et tous les présents que son fiancé lui avait faits. Les lettres échangées sont restituées ou détruites par chacun, de même que les photos ou menus souvenirs. Quant aux cadeaux des tiers, et surtout s'ils ont de la valeur, la question semble plus délicate à résoudre. Il nous paraît que le mieux est d'aborder franchement ce sujet avec les donateurs, en leur proposant de leur renvoyer leurs présents, et de ne conserver ceux-ci

que s'ils insistent.

L'indication des démarches à accomplir et des pièces à fournir pour le mariage civil relève du domaine légal bien plus que de celui de la bienséance. Nous insisterons d'autant moins là-dessus qu'en tout cas ces renseignements sont fournis sur l'heure aux intéressés. (A Paris, des imprimés spéciaux se trouvent à ce propos au bureau des mariages de chaque arrondissement.)

Les formalités du mariage ecclésiastique sont multiples. Rappelons d'abord que, pour qu'il ait valeur du point de vue religieux, les époux doivent être baptisés; leur consentement doit être réel et libre, aucun cas de nullité ne le doit entacher.

L'Église catholique n'admet pas le divorce; un divorcé marié religieusement une première fois ne peut donc faire béatifier sa nouvelle union, mais si le premier mariage avait été purement civil, le second pourrait être religieux.

Le mariage doit être célébré dans la paroisse de la future épouse, mais le curé de la paroisse peut accorder la permission de s'unir dans une autre paroisse. Si l'on désire se marier dans une chapelle particulière, c'est à l'archevêché qu'il faut en demander l'autorisation.

La production de certains actes civils ou religieux est indispensable. Citons: 1o un certificat de l'état civil attestant que la déclaration et le dépôt de pièces ont été faits conformément à la loi; 2o un extrait de baptême postérieur à trois mois; 3o l'extrait de l'acte de décès du premier conjoint si l'un des époux est veuf.

Si les bans ont été publiés dans une autre paroisse que celle où le mariage se célèbre, il faut produire, en outre, un certificat de publication des bans, et, le cas échéant, les dispenses accordées par l'archevêché, ces dispenses étant relatives aux unions entre proches parents; aux mariés de confessions différentes. Elles peuvent avoir trait, aussi, à la célébration du sacrement dans des périodes comprises entre le premier dimanche de l'Avent et celui de l'Épiphanie, ou entre le mercredi des Cendres et le dimanche de Quasimodo (un délai de trois à quatre semaines est nécessaire à l'obtention de ces dispenses).

Les mariés doivent enfin, remettre à l'église un billet de confession, donné par le prêtre du confessionnal auquel ils se sont présentés un ou deux jours auparavant, ainsi que le certificat du mariage civil, interdiction légale et diocésaine étant faite aux prêtres de célébrer un mariage sans la production d'une attestation de l'état civil constatant, en bonne et due forme, que le mariage légal a été prononcé.

Causerie du Médecin

LA TRANSPIRATION

La question de la transpiration a toujours été l'une des plus délicates — et des plus controversées — de l'hygiène et de la toilette féminine.

La transpiration est certes une fonction physiologique et ce n'est pas pour rien que la nature a réparé sur notre corps quelques trois ou quatre millions de glandes sudoripares.

Mais il est des sujets chez lesquels les glandes de certaines régions, déjà normalement augmentées de volume, atteignent un diamètre et une intensité de fonctionnement véritablement intolérables. La paume des mains et les aisselles deviennent ainsi le siège d'un écoulement permanent, véritable flux qui détrempent tout, robes, lingerie, ouvrages manuels, et qui amollit même la peau au point d'y déterminer de véritables lésions.

Cette sueur profuse est riche en acide gras, d'où dégagement d'une odeur nauséabonde qui transforme celui qui en est porteur en un objet de répulsion pour lui-même et pour les autres.

Nombreux sont les moyens qui ont été proposés pour lutter contre cette infirmité.

Et, d'abord, cette infirmité est-elle curable sans inconvénient?

C'est là une question que nous posons à dessein, car il est une notion très généralement répandue, c'est de croire que ce flux de sueur est indispensable au drainage, à la dépuraction de l'organisme.

Sa suppression est-elle capable de créer des troubles?

Nous pouvons en toute confiance répondre. Oui.

La sueur normale contient 98% d'eau, donc la quantité de sels qu'elle extrait n'est pas négligeable, puisqu'il s'en élimine ainsi 15 à 20 grammes et plus par jour.

Et même, dans les cas désespérés, en cas par exemple de refus de fonctionnement du foie et du rein, l'on voit s'exercer une suppléance de l'excrétion cutanée qui peut sauver le malade.

Il appartient à des savants français de résoudre ce délicat problème; leur leur était posé avec insistance depuis des années, de supprimer les effets désastreux de la transpiration sans supprimer la

transpiration elle-même.

Il existe maintenant un produit spécialement étudié et dont l'expérimentation a été poursuivie avec une rigueur toute particulière.

Ce produit, c'est Chrysodor, que nous n'hésitons pas à présenter comme une véritable conquête dans le domaine de l'hygiène, tant il diffère, comme action, comme efficacité, comme innocuité, de tous les produits employés jusqu'à ce jour.

La caractéristique principale du traitement par Chrysodor est justement de ne pas supprimer la sécrétion sudorale, mais de la réduire à des gouttelettes tellement fines que le pointillé en soit presque invisible sur un papier spécial préparé à l'argent.

Le résultat final est facile à concevoir. La région, naguère ruisselante, est sèche au toucher. L'application d'une étoffe ne laisse apparaître aucune tache.

Plus d'odeur, plus d'humidité visible.

Les glandes sudoripares fonctionnent cependant, mais pour ne plus émettre qu'une vapeur que seuls des réactifs spéciaux permettent de déceler.

Ce qu'il y a d'admirable, c'est la perfection de la désodorisation totale, durable, qui s'étend même à toute la surface du corps et qui permet, sans inconvénient, les efforts les plus violents et les plus prolongés.

A notre époque où le vêtement de la femme, réduit à une ou deux soies légères, permet difficilement d'interposer une protection contre la transpiration, nous pensons que le traitement Chrysodor est une véritable conquête de l'hygiène, et c'est à ce titre que nous avons tenu à le signaler.

Tout ceci prouve que la science n'est pas toujours rébarbative et que les savants consentent parfois descendre des sommets où ils évoluent habituellement.

En apportant indirectement leur contribution à l'élégance féminine ils protestent contre la réputation qu'on leur a prêtée d'y rester insensibles.

Vers la guérison du cancer

On parle déjà un peu partout, et même dans le monde médical, du nouveau traitement par la sérothérapie du Dr Dumoret, qui est arrivé à combattre efficacement le cancer.

J'ai tenu à demander au Dr Dumoret lui-même quelques précisions sur sa méthode, appelée, dans un proche avenir, à bouleverser la thérapeutique du redoutable fléau.

— Le distingué praticien — homme cordial et simple — me reçoit dans son cabinet, 15, rue La Condamine.

— Est-il vrai, docteur, que le cancer soit curable?

— La réponse ne se fait pas attendre. — Oui, le cancer est curable s'il est dépisté à son début et s'il lui est appliqué un traitement rationnel, en l'occurrence un sérum nouveau qui, depuis quinze mois d'applications diverses, m'a donné des résultats surprenants, souvent inespérés.

— Un mot, docteur. Etes-vous chirurgien?

— Je crois bien. De profession. — Cependant, votre sérum se dresse contre le bistouri?

— En aucune façon. J'ai pour la chirurgie générale un respect d'autant plus grand que je la pratique depuis près de trente ans. Dans le seul cas où je la juge inefficace et même meurtrière, c'est quand, il s'agit du cancer (car, comme on l'a dit, il y a des opérations que l'on peut faire, mais que l'on ne doit pas faire; l'honneur de la chirurgie n'a qu'à y gagner).

— La chirurgie du cancer est livrée à l'alaïa le plus complet, a dit un grand chirurgien. Rien n'est plus exact. En effet, si le bistouri arrive à supprimer la manifestation locale, il ne saurait s'attaquer à l'état constitutionnel engendrant le cancer; tandis que le sérum que j'emploie s'insinue jusqu'aux racines du mal et entreprend utilement la lutte avec les éléments pathogènes du cancer. Sous son influence, le malade voit rapidement son état général s'améliorer, son appétit renaître, son moral se relever, ses douleurs s'affaiblir et disparaître.

— Le Dr Dumoret plante ses yeux clairs dans les miens.

— Cette suppression des intolérables souffrances ressenties par les cancéreux établit à elle seule la légitimité de la médecine sérothérapique, qui soustrait le malade à l'action dangereuse des toxiques (morphine ou médicaments similaires).

— Je demande.

— Croyez-vous, docteur, à l'hérédité du cancer?

— J'y crois de toutes mes forces. J'estime même qu'elle est indiscutable, étant en cela d'accord, je crois, avec la plupart des cliniciens. — Alors, pourquoi ne pas entre-



"PARLEZ-MOI D'AMOUR"

Troubadour de l'âge préhistorique C'est de cette espèce n'est-ce pas? que nous vient le jazz. Joli.

prendre pour le cancer une cure préventive, comme pour la tuberculose?

— C'est tout à fait mon avis, et c'est aussi celui d'une des sommités médicales de Baltimore qui, dans une conférence faite à la Faculté de médecine de Paris, le 26 avril, a préconisé le traitement préventif de cette affection. En tout cas, je ne saurais trop recommander à tous ceux qui ressentent une douleur lancinante et persistante dans un organe important, tel que le sein, l'estomac ou l'intestin, de consulter un médecin s'occupant surtout des cancéreux. Une injection pratiquée à temps, et c'est peut-être la sauvegarde d'une vie humaine.

— Là-dessus, je quittai le Dr Dumoret, dont la conviction profonde dans la réussite de sa méthode a quelque chose à la fois d'émouvant et de réconfortant.

Le mal de mer

Chose curieuse, je viens de recevoir plusieurs lettres venues de pays différents qui me demandent le remède au mal de mer.

D'abord, quelle est la cause du mal de mer? Ce sont les oscillations du navire. Evidemment. Mais la cause profonde? Quel est l'organe atteint, celui qui réagit?

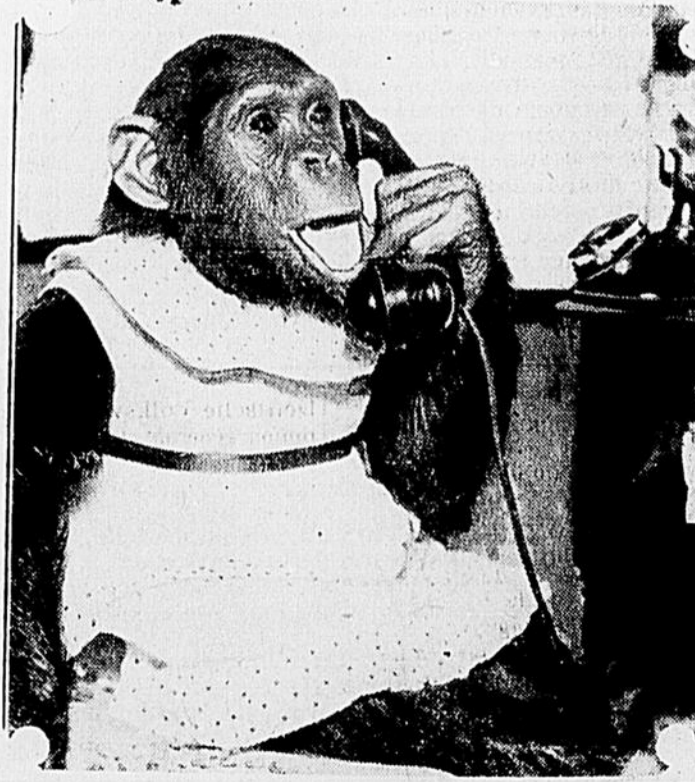
— On a voulu faire intervenir les glandes endocrines, le vertige articulaire, le toucher, la vue, etc. En dernière analyse, on en revient toujours à mettre en cause l'estomac et les organes abdominaux. Le mal de mer serait dû aux froissements produits sur ces organes par les oscillations du bateau.

Toutefois, on peut dire qu'il existe aussi un mal de mer mental produit par la suggestion. Tel passager est malade sur une mer d'encre et ne l'est pas sur les mers agitées; tel autre a le mal de mer en Méditerranée et ne l'a plus sur l'Océan, etc.

Et le traitement? Car cela seul nous intéresse. Tout d'abord, mettons en avant la volonté de ne pas avoir le mal de mer, car si la suggestion peut le donner, elle peut aussi l'empêcher d'apparaître. Les remèdes? On a préconisé l'un des

LES ANNIVERSAIRES DU MARIAGES

- Premier anniversaire: Noces de calico.
- Second anniversaire: Noces de papier.
- Troisième anniversaire: Noces de cuir.
- Cinquième anniversaire: Noces de bois.
- Septième anniversaire: Noces de bois précieux.
- Dixième anniversaire: Noces de fer blanc.
- Douzième anniversaire: Noces de soie.
- Quinzième anniversaire: Noces de cristal.
- Vingtième anniversaire: Noces de porcelaine.
- Vingt-cinq anniversaire: Noces d'argent.
- Trentième anniversaire: Noces de perle.
- Quarantième anniversaire: Noces de rubis.
- Cinquantième anniversaire: Noces d'or.
- Soixante-quinzième anniversaire: Noces de diamant.



Suzie se sert de l'invention la plus utile des hommes. Il serait fort curieux de savoir ce que cette grenon peut bien dire.

PAGE FINANCIERE DU "BIEN PUBLIC"

Unité des problèmes de l'or et du désarmement

Bien éloignés l'un de l'autre semblent ces deux problèmes. Et cependant c'est une même solution que veut leur donner le gouvernement français. Lorsqu'il se prononce pour le maintien de l'étalon-or ou pour la sauvegarde de la supériorité des armements de la France, il le fait au nom de la même formule: Respect des contrats.

Et c'est là la thèse non seulement du gouvernement mais de la nation française même; car, si nous nous reportons aux discours des leaders de l'opposition, nous constatons que MM. Palmade et Herriot ne sont, à cet égard, pas moins catégoriques que MM. Flandin et Tardieu. (1)

Voilà comment s'est exprimé M. Palmade, en conclusion de la conférence qu'il a faite en janvier dernier à l'École de la Paix en faveur du maintien de l'étalon-or: "...Ce qui nous rattache essentiellement, nous, à la conception de l'étalon-or et qui nous fait croire qu'elle ne doit pas être abandonnée dans les règlements internationaux, c'est que nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas nous passer de l'or, que nous ne pouvons pas nous passer de l'étalon-or, que nous ne pouvons pas nous passer de la question du maintien de l'étalon-or est une question capitale, je dirai non seulement pour la France, parce qu'elle a momentanément un stock d'or important, et je souligne le mot "momentané" parce que nous ne savons qu'il y a une partie de ce stock qui n'est chez nous qu'à titre temporaire; mais nous disons que pour tous les pays nous croyons sincèrement que ce qui fait la force du système de l'étalon-or c'est que, représentant un étalon qui a le minimum de variations, le système de l'étalon-or et je rejoins par là mon collègue et ami Germain Martin — en donnant dans les contrats internationaux une base fixe, un prix soustrait aux fluctuations, traduit dans les systèmes monétaires une idée à laquelle nous sommes attachés dans bien d'autres domaines: l'idée du respect des contrats. Pour nous le maintien de l'étalon-or, c'est l'idée juridique du respect des contrats traduit dans le domaine monétaire."

Quant à l'attitude de M. Herriot en présence du désarmement, elle est bien connue. Quoiqu'il ne soit pas l'ancien professeur de droit privé qu'est M. Palmade, M. Herriot a une mentalité de juriste. Il entend s'inspirer moins des nécessités de fait présentes que du texte des traités signés dans le passé. Ces traités, au premier rang desquels se place le Traité de Versailles, revêtent, selon lui, le caractère sacré de contrats et le désarmement n'est possible que dans le cadre de leur maintien intégral. Cette attitude française, qui traduit l'individualisme et le formalisme latins n'est pas sans heurter non seulement l'Allemagne mais encore les points de vue anglo-saxons.

Si la crise économique et la crise politique se trouvent ainsi commandées par la même formule, il convient de l'analyser et de savoir ce qu'exactement recouvre ce principe du respect des contrats. Or nous constatons qu'on l'entend au droit interne pour le transporter dans le domaine du droit international. Nous devons donc l'examiner tour à tour sous ce double aspect.

Dans l'ordre interne, le principe du respect des contrats non seulement n'a jamais été absolu, mais il l'est de moins en moins. Dès le début du dix-neuvième siècle, âge d'or du libéralisme, alors qu'il n'était d'autre droit que celui du code Napoléon, la liberté contractuelle n'était cependant admise que dans de strictes limites: théorie des vices du consentement, exclusion des engagements à perpétuité, rescision pour cause de lésion, faillite, autant de limites apportées par la loi aux contrats. M. Pierre Clot l'a marqué en termes vivants dans *Le Capital* du 20 mars 1932.

Or ces limites originaires sont allées se développant à l'extrême. Il faudrait passer en revue toute la législation sociale si touffue

de dernier demi-siècle. Nous verrions, par exemple, que pour l'ouvrier contemporain, "être libre, ce n'est plus, notamment, la faculté de fournir une journée de travail de douze heures, mais de huit heures, conformément, sinon à la conception que lui-même, en tant qu'individu, se fait de sa liberté, du moins à la conception que s'en fait la société dont il est membre?" Il faudrait également évoquer la législation de guerre qui n'est pas, comme l'a bien montré le jeune et brillant économiste américain John Maurice Clark, sans avoir laissé des traces durables. Et que dire de la notion de contrat collectif, de la théorie des traitements et des pensions, du salaire familial, de la législation des loyers, de l'assurance-chômage, de l'action des trusts et des cartels, des plans de stabilisation du prix des matières premières et des produits agricoles! Que dire de ces services publics dont les tarifs sont, pour des raisons d'ordre social, systématiquement fixés à un taux inférieur au prix de revient! Que dire de la taxation intérieure de certains produits! Que dire surtout de la raffinerie douanière si développée aujourd'hui que de tout "prix économique" elle fait au fond un "prix politique"! Elle serait advenue avant d'être commencée, l'étude du vieil économiste libéral qui voudrait se borner aux seuls prix économiques, aux seuls prix naturels issus des oscillations libres du prix de vente autour du prix de revient, indépendamment de toute intervention sociale. Or ce sont là des conditions qui prévalent en France même, c'est-à-dire dans le pays le plus conservateur du monde. Mais, sans aller jusqu'en Russie, si nous nous tournons maintenant vers une nation plus développée que la France, l'Allemagne, alors nous assistons, non plus à une série d'atteintes contre la liberté contractuelle, mais à sa violation systématique.

Une véritable révolution, à laquelle on n'a pas pris garde, vient de s'effectuer en Allemagne. Nous faisons ici allusion au quatrième décret d'urgence pour la sauvegarde de l'économie nationale et pour la protection de la paix intérieure, au décret du 8 décembre 1931 du Dr Brüning. Le but visé par le Dr Brüning était la baisse des prix-baisse rendue nécessaire par l'aggravation de la crise et du chômage, le déclin des exportations allemandes, le souci de soutenir la concurrence anglaise favorisée par la dépréciation de la livre sterling. Le moyen mis en oeuvre par le Dr Brüning, ce fut d'abord la réduction des traitements et des salaires. Mais il fallait donner une compensation aux salariés et, pour cela, réduire proportionnellement à leurs salaires le prix de toutes choses. Or, la réduction des loyers présentait des difficultés particulières, parce que les propriétaires se trouvaient dans une situation financière précaire; et deux mois seulement auparavant le gouvernement avait dû réduire de 50 p.c. l'impôt qui les frappait. Il fallait donc aller plus loin et trouver, par delà les propriétaires, ceux qui auraient à supporter la charge finale. Ces victimes, ce furent les créanciers hypothécaires dont les droits furent arbitrairement amputés. Il y avait là une telle atteinte au principe du respect des contrats, un tel effacement du capitalisme privé devant le capitalisme d'Etat que le Dr Eustav Stolper, rédacteur de *Der Deutsche Volkswirt* exprima l'opinion générale des milieux modérés lorsqu'il écrivit: "L'économie capitaliste est basée sur le libre jeu des prix et de l'intérêt. Si ces deux catégories tombent sous la maîtrise directe de l'Etat, le capitalisme allemand a vécu."

Ainsi apparaît-il que, à l'intérieur des grandes nations, dans des économies de moins en moins privées et de plus en plus publiques, collectives et coopératives, les prix jadis infiniment mobiles, tendent à se trouver de plus en plus "bloqués." Le fameux système d'Irving Fisher peut être contestable dans ses modalités; mais il est certain que, dans son principe,

il traduit parfaitement l'évolution économique contemporaine: un véritable renversement s'effectue dans l'ordre des choses traditionnelles, de telle sorte qu'à la mobilité des prix tend à se substituer cette stabilité qu'implique toute politique d'économie dirigée, et par contre, à l'ancienne fixité de la monnaie fait place cette malléabilité qu'implique toute politique de monnaie dirigée. Dénaturation de la monnaie, effacement du métal qui traduit la socialisation de l'économie, le recul du contrat devant la loi, le fait profond que toute volonté individuelle tend à ne plus s'exprimer directement, mais indirectement dans la volonté générale.

Comment pourra-t-on donc s'appuyer sur l'ordre interne, où le respect des contrats ne chancelle qu'en emportant avec lui le matérialisme monétaire, pour tenter de renforcer ces principes dans l'ordre international? Le nationalisme, qui s'abrite derrière l'or n'est-il pas plus fragile encore que l'individualisme?

Aussi les défenseurs, les plus prudents de l'étalon-or et des armements, adoptent-ils une attitude nouvelle. Loin de vouloir rapprocher l'ordre international de l'ordre interne, ils se préoccupent, dès lors, de les opposer irréductiblement. Ce qui est vrai entre individus ne l'est pas entre nations. Le respect des contrats ne peut, dans le domaine international, s'effacer devant le respect de la loi, parce que la loi n'existe pas. Il n'est d'autre droit que celui des traités. *Pacta sunt servanda.* Les actions sont des individualités souveraines. Ce n'est point la justice publique; mais la justice privée qui régit entre elles. De même que chaque nation a sa justice, chaque nation a sa monnaie. Et de même qu'un contrat est nécessaire pour rattacher l'une à l'autre ces diverses justices, de même l'or est-il nécessaire pour rattacher l'une à l'autre ces diverses monnaies.

Mais, ce qui est fondé en droit l'est-il également en fait? La crise actuelle ne nous montre-t-elle pas excellemment que le régime de l'économie internationale doit être modifié, si le monde veut vivre. Il n'est pas de droit immuable. Les institutions doivent se modifier en concordance avec les faits. Comment un grand parti politique peut-il, en guise de programme, rabâcher ce qui est, au lieu de nous dire ce qui doit être? Et combien insuffisante paraît alors l'attitude de MM. Palmade et Herriot en présence du droit nouveau que les faits appellent! Il faut que les nations cessent de s'interposer entre la loi bienfaisante et les individus. De ce que le droit interne et le droit international ne peuvent se fonder dans le champ du respect des contrats, il ne s'ensuit nullement qu'ils ne peuvent se rencontrer sur un autre terrain, dans le domaine du respect de la loi. C'est dans l'avènement de la loi internationale que réside la solution commune aux problèmes de l'or et du désarmement.

1) L'abandon de l'étalon-or par l'avènement de la loi internationale. — Une dénaturation progressive, voilà le trait caractéristique de l'évolution monétaire. Du troc originare au lingot, du lingot à la monnaie frappée du métal au papier, du papier au crédit, du crédit à un nouveau troc, autant de phases d'une évolution impressionnante, qui n'est pas sans de curieux retours.

Dès la veille de la guerre, le crédit en banque se substituait au billet de banque qui, chose curieuse, tendait alors à changer de nature: la circulation des crédits réduisait la circulation des billets à tel point que les billets tendaient à être gagés à égalité par l'encaisse métallique. Comme le métal, de monnaie, redevenait lingot (encaisse), le billet de banque, de monnaie fiduciaire, redevenait la monnaie représentative qu'il fut à son origine. Le système monétaire atteint par l'humanité civilisée était bien représenté par l'image d'une pyramide renversée. La pointe de la pyramide, la base, du système, c'était une petite quantité d'or. Au-dessus de cet or, au milieu de la pyramide se trouvait une couche beaucoup plus large de billets de banque. Enfin, au-dessus de ces billets de banque se trouvait une couche plus large encore de crédits en banque.

Mais cette petite quantité d'or n'était pas seulement la base

de tout système national de crédit. Elle était aussi le lien international qui unissait entre eux les divers systèmes de crédit. L'or n'était à la base non seulement de la fonction de crédit mais de la fonction de change.

Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, c'est un fait que l'après-guerre n'a pu pleinement revenir au système d'avant-guerre. Notre régime monétaire actuel est un régime hybride: d'une part, on n'a pas osé pleinement faire retour à la solidarité internationale qu'engendrait l'or grâce à l'automatisme des gold points. (Seule la France, avec quelques autres pays, hasardant un pas anachronique dans cette voie et prétendant maintenir l'or non seulement dans la circulation internationale mais encore dans la circulation intérieure.) D'autre part on n'a pas osé aller jusqu'à cette solidarité qu'engendrait une monnaie internationale nouvelle, à moins que la Banque des Règlements Internationaux ne soit un premier pas dans cette voie.

Comme nous l'avons marqué dès mars 1931, dans *L'Actualité Economique*, nous estimons quant à nous, que, pour nous dégager de ce régime hybride, la seconde voie est la bonne. Il convient, non point de revenir en arrière, mais d'aller de l'avant. C'est pourquoi l'intérêt que les économistes anglo-saxons et la Société des Nations à leur suite ont jusqu'ici porté à la production et à la répartition de l'or nous paraît un peu vain. Et c'est pourquoi la France, gorgée d'or, risque de se trouver placée dans la situation du roi Midas dans la légende, ou, plus près de nous, dans celle de ces pays asiatiques à monnaie d'argent lors de la démonétisation de ce métal.

Les discussions suscitées, depuis, par les importations d'or anglais en France ou encore souligné la nécessité de choisir, "C'est une politique active de la Banque de France qui attire notre or chez vous," disaient aux Français les Anglais. "Non point, répondait ceux-là à bon droit, la Banque de France reste passive en face de mouvements dont l'automatisme est patent." "Mais, auraient pu rétorquer déceivement les Anglais, la Banque de France pêche, sinon par action, du moins par omission, car c'est une politique active qu'il eut fallu pour repousser notre or et nous éviter d'abandonner l'étalon-or." En vérité, une politique de monnaie dirigée effective suppose l'achèvement de l'évolution et le plein effacement du change devant le crédit par la création d'une monnaie dirigée internationale. La politique de monnaie dirigée sera internationale ou ne sera pas. Car c'est un flagrant sophisme que celui de ces doctrinaires qui prétendent que c'est parce qu'on a dirigé la monnaie qu'on a abouti à la crise de 1930. En réalité, c'est au contraire, parce qu'on n'a pas assez dirigé la monnaie: c'est parce que, d'une part, la direction monétaire est restée nationale, au lieu d'être internationale; et c'est parce que, d'autre part la direction monétaire ne s'est pas doublée d'un essai sérieux en vue de la direction générale de l'économie.

Et n'est-il pas symptomatique, parmi les Anglais, ceux-là mêmes qui sont actuellement le plus partisans du retour de la livre à l'or ne prétendent pas revenir à l'étalon-or pur et simple, mais seulement après avoir obtenu préalablement certaines garanties de son bon fonctionnement international, c'est-à-dire après l'avoir subordonné à une certaine direction. Car, dès maintenant, pour tout esprit réaliste, le change n'est plus autre chose que la conciliation empirique du régime de la monnaie internationale, qui est l'état de fait, et du régime des monnaies nationales qui reste encore l'état de droit. Cette situation, qui tient à des causes complexes et extra-économiques, ne cessera que par la substitution de la justice publique à la justice privée, le jour où il sera possible non seulement de réserver l'or pour les seuls échanges extérieurs, pour le change plus que pour le crédit Gold Exchange Standard mais encore de remplacer la commune mesure de l'or, mesure matérielle, par une commune mesure légale, mesure immatérielle.

Comment donc cette loi internationale, qui conditionne ainsi la rénovation de l'économie, peut-elle prévaloir sur le plan politique?

1) Le désarmement par l'avènement de la loi internationale — Dans un remarquable pe-

tit livre M. Philip (3) a récemment marqué que "même dans une Europe pacifiée par un débat de désarmement, il sera toujours imprudent de laisser de graves problèmes en suspens, car cela aboutit inévitablement à surexciter les passions nationales et à multiplier les troubles." De là, l'intérêt que présente la question de la révision des traités. A cette question qui devra répondre? Le juge ou la loi?

M. Philip, qui se défie du juge, repousse la méthode de l'arbitrage obligatoire. "Le Gouvernement des Juges, écrit-il, conduit le plus souvent, l'exemple des Etats-Unis le montre bien, à la cristallisation du présent et même du passé et à la justification du statu quo; le juge international invoquera avec M. Herriot, le caractère sacré des contrats, la forme juridique des accords, la nécessité du maintien intégral des traités signés dans le passé; il s'inspirera, dans ses décisions, du respect du droit existant, alors qu'il s'agit, non de constater le droit, mais de le créer, d'inventer du nouveau, d'organiser l'Europe et de réviser le passé au nom des intérêts supérieurs de la communauté internationale."

On ne saurait mieux dire. Et M. Philip de se tourner alors vers la seconde méthode, vers la loi internationale. Cette dernière est actuellement inexistante. L'article 19 combiné avec l'article 3 alinéa 1 du Pacte ne prévoit la révision des traités qu'à l'unanimité. C'est une duperie! Car la question de la révision des traités, comme toute question de droit, comme tout litige, ne se pose que s'il y a un désaccord entre les parties. Comment donc ce désaccord initial pourrait-il aboutir à un accord unanime? Ce qu'il faut, c'est la possibilité de réviser les traités à la majorité, c'est l'abandon de la notion périmée de souveraineté nationale, c'est la création d'un véritable super-Etat, c'est la reconnaissance de la loi internationale, c'est la consécration dans ce domaine, comme dans celui du droit interne, d'une notion nouvelle de liberté: être libre, pour une nation contemporaine, c'est la possibilité de voir ses engagements modifiés, conformément, non plus à la conception qu'elle-même, en tant que nation souveraine, se fait mais à la conception que s'en fait la communauté internationale dont elle est membre.

Pourquoi faut-il — et ce sera notre conclusion — que, dans le même petit livre, où il tranche le problème du désarmement par le recours à la loi internationale, M. Philip, consacrant une note au problème de l'or, aboutisse, sur ce second point, à la solution du respect des contrats? Pourquoi faut-il qu'après s'être prononcé contre les armements M. Philip se prononce pour l'or? Lorsque les dirigeants de la politique française, Tardieu, Flandin, Herriot, Palmade, se basent également, pour maintenir les armements et l'étalon-or, sur le principe du respect des contrats ils sont, nous croyons l'avoir montré, logiques dans l'erreur. Nous pensons que M. Philip sera tôt ou tard conduit à être non moins logique dans le vrai et à admettre, avec nous-même, que, si nous savons nous soumettre au régime de la loi internationale, nous nous dégagerons par la même non seulement de l'emprise funeste des armements mais encore de ce matérialisme monétaire dont le régime de l'étalon-or est la pénible survivance.

Ernest TEILHAC, professeur à l'Université de Poitiers. Le 4 avril 1932. "L'Actualité Economique."

(1) Depuis que cet article a été écrit, M. Herriot est devenu chef du gouvernement français.

(2) Sur cette notion nouvelle de liberté nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage: "Les fondements nouveaux de l'économie: rationalisation et monnaie dirigée." Rivière, 1932.

(3) V. A. Philip, Sécurité et Désarmement, Valois 1932.

Chausson. — Ce terme est français, mais il n'a pas le sens que nous lui donnons. Le chausson, en France, est une chaussure de dessous, en étoffe moelleuse, qu'on met sur ou sous les bas pour avoir chaud. Le bas court, s'arrêtant à moitié du mollet, que portent les hommes, est une chaussette.

St-Thomas de Caxton

— M. Théodore Gélinas, de St-Barnabé-Nord, de passage chez M. et Mme Georges Loranger, par affaires.

— M. et Mme Georges Bouchard, Mlle Aurélien et Déla Bouchard, de St-Etienne des Grès, ainsi que M. Trellé Bouchard, de Forge Village, Mass., en promenade chez leur soeur M. et Mme Wilfrid Lamy.

— M. et Mme Wilbry Loranger et leurs enfants Gertrude, Gisèle et Gertrude, de St-Etienne des Grès ainsi que M. et Mme Alexandre Roy, et leur fils Jean-Paul, de Lambton, en promenade chez M. et Mme Georges Loranger dimanche dernier.

— M. et Mme Joseph Marcotte, Mme Euchariste Marcotte, M. Léon et Conrad Marcotte, de passage à Lanoraie dimanche dernier.

— M. et Mme Alfred S.-Pierre et leurs enfants Jean, et Yolande, de St-Arce de Shawinigan, ainsi que Mme Boudreau, des 3-Rivières, chez M. et Mme Oscar Desrochers.

— M. et Mme Simon Bastarache et leur fils Henri, des 3-Rivières, en promenade chez M. et Mme Dionis Bastarache.

— Mme Georges Loranger, de passage aux 3-Rivières, par affaires. — M. et Mme Walter Loranger et leurs fillettes Marcelle, Fernande et Angèle, de St-Etienne des Grès, chez M. Eugène Loranger, et chez M. Georges Loranger.

— Le Commissaire de la municipalité de St-Etienne des Grès et M. Cyrus Leblanc, ainsi que M. Lucien Pellerin, de St-Grégoire, M. Wilfrid Marinneau, de St-Etienne des Grès, sont à faire des réparations importantes à l'école No 2, réparations qui consistent en plancher nouveau et peinture au dehors.

VENTE PAR LE SHERIF

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure, siégeant à Trois-Rivières, (Sous la Loi de faillite). Canada, Province de Québec

NO 1358 DAME AMRY RIVARD, de la cité des Trois-Rivières, veuve de son fils Frédéric Farmer, en son vivant bourgeois, et rentier, du même lieu, demanderesse; vs DAME SALOMEE AYOTTE, veuve de son fils Joseph Lessard, en son vivant contracteur, de la cité des Trois-Rivières, en sa qualité d'héritière bénéficiaire de son dit époux décédé, défendeur.

Deux emplacements contigus situés au nord-est de la rue S.-François-Xavier, en la cité des Trois-Rivières, contenant chacun vingt-cinq pieds de largeur par quatre-vingt-treize pieds et neuf pouces de profondeur, le tout plus ou moins et à mesure anglaise, connus et désignés comme étant les lots numéros huit et neuf de la subdivision officielle du lot numéro dix-sept cent cinquante-cinq (1755-5 et 9) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, et avec en outre le terrain de la ruelle à la profondeur desdits emplacements sur toute la largeur d'icelles et une moitié de la largeur d'icelle, laquelle étant connue et désignée par le numéro vingt-cinq de la subdivision officielle dudit lot numéro dix-sept cent cinquante-cinq (1755-25) dudit cadastre, mais à la charge de remplir à l'égard de la dite ruelle, toutes les obligations suivant les titres, et avec la maison à six logements et et portant les Nos 352 à 358 de la dite rue Saint-François-Xavier, et autres bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du shérif, dans le Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT, mil neuf cent trente-deux, à DIX heures de l'avant-midi. Le shérif, L.-P. MERCIER. Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 20 juillet 1932.

VENTE PAR LE SHERIF

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure, Canada, Province de Québec District des Trois-Rivières, No 1250

DAME FLORIDA PAQUETTE, épouse séparée de biens de Donat Boucher, cultivateur, tous deux d'Yamachiche, et le dit DONAT BOUCHER, aux fins d'autoriser son épouse aux présentes, demanderesse; vs JULES MILOT, de la paroisse de Saint-Etienne, défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne, dans le 1er rang, désignée sous les numéros cinquante et cinquante et un (50 et 51) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour la paroisse de Saint-Etienne des Grès — avec les bâtiments dessus construits, contenant environ cent acres en superficie.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Etienne, le VINGT-CINQUIEME jour d'AOUT, mil neuf cent trente-deux, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif, L.-P. MERCIER. Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 18 juillet 1932.

VENTE PAR LE SHERIF

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure, siégeant à Trois-Rivières. (Sous la Loi de faillite). Canada, Province de Québec

NO 130 VU OUE, dans l'affaire de: MICHEL NASSIF, commerçant, des cité et district des Trois-Rivières, failli; et VINCENT LAMARRE, comptable, des cité et district de Montréal, et HENRI BISSON, comptable, de la dite cité des Trois-Rivières syndics-conjoints; et DAME EDNA BOOKALAM, épouse séparée de biens de Thomas Nassif, de la dite cité des Trois-Rivières; et de ce dernier d'abord autorisé et Charles Harbold, comptable, de la dite cité de Montréal, requérants pour convocation d'assemblée.

Pour appartenant à la dite requérante Edna Bookalam, savoir: Un emplacement situé au coin des rues Sainte-Cécile et Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, contenant quarante-pieds et neuf pouces de front, sur quatre-vingt-quatorze pieds et quatre pouces de profondeur, mesure anglaise, connu et désigné sous le lot numéro cent quatre-vingt-huit du plan de la subdivision officielle du lot numéro dix-sept cent cinquante-cinq (1755-188) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières. A distraire du dit emplacement la petite pointe triangulaire ayant dix pouces et trois quarts à sa base vendue à M. Elzéar Gauthier, par acte consenti à ce dernier, par la dite Dame Thomas Nassif, et passé devant L.-L. Gonville, notaire, le 15 septembre 1926, enregistré sous le No 95,280; A distraire aussi la petite partie servant à l'arrondissement du coin des dites rues Sainte-Cécile et Saint-Maurice et vendue à la corporation de la cité des Trois-Rivières, suivant acte passé devant L.-L. Gonville, notaire, le 9 septembre 1927, et enregistré sous le No 97,585.

Pour être vendue au bureau du shérif, au Palais de Justice en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT mil neuf cent trente-deux, à DIX heures de l'avant-midi. Le shérif, L.-P. MERCIER. Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 18 juillet 1932.

SHAWINIGAN, GRAND'MERE ET LA REGION

Shawinigan

(De notre Correspondant)

Ces jours derniers un groupe de parents et d'amis se réunissaient à la demeure de M. et Mme Albert Tardif à l'occasion du départ, pour le couvent du Sacre-Coeur d'Ottawa, de leur fille Diana.

La soirée débuta par un joli duo de piano: Moment Musical de Schubert, exécuté avec brio, par Mlle Eva-Rose Pelletier, professeur de piano de cette ville, et Rita Milot, des Trois-Rivières. Une touchante adresse fut ensuite lue à Mlle Diana Tardif par Mlle Gertrude Saucier, puis il y eut présentation de nombreux et jolis cadeaux. Fort émue, Mlle Tardif, remercia gentiment l'assistance. M. l'abbé Raoul Tardif, directeur du collège de Lévis, et cousin de Mlle Tardif fut ensuite invité à prendre la parole. Il sut trouver des paroles encourageantes à l'adresse de la future religieuse lui démontrant la beauté du sacrifice qu'elle accomplissait en quittant ses parents bien-aimés, semence de nombreux sacrifices qui porteront des fruits. Il fit ensuite remarquer à M. et Mme Albert Tardif combien Dieu avait aimé leur foyer en appelant trois de leurs enfants à la vie religieuse et termina en exprimant ses meilleures vœux de bonheur et de persévérance à Mlle Tardif.

M. Georges Tardif, de Lévis, oncle de Mlle Tardif, rendit au cours de la soirée, de jolies déclamations comiques qui provoquèrent l'hilarité générale.

Un chœur de jeunes filles, sous la direction de Mlle Eva-Rose Pelletier interpréta: "Le bonheur du monastère," pièce qui fut très goûtée des assistants. Mlle Rose-Eva Pelletier exécuta avec brio plusieurs autres pièces des grands maîtres ce qui lui valut de nombreux rappels. Plusieurs autres pièces de piano furent aussi rendues par Mmes Cécile Bournival, Agathe Descôteaux, Irène Dubé, Rita Milot et Juliette Rheault, et Diana Tardif.

Assistaient à cette réunion: M. l'abbé Raoul Tardif, directeur du collège de Lévis, M. et Mme Georges Tardif, de Lévis, Mme Arthur Gagnon, Mlle Clara Tardif, de Lauzon, M.M. et Mmes Albert Tardif, Arthur Charest, Omer Dubé, M. Emmanuel Baril, Mmes Charles-Ed Rheault, Thomas Leblanc, M.M. et Mmes Philias Charest, Odilon Tardif, Mlles Eva-Rose Pelletier, Isabelle Baril, Gertrude et Anthilia Saucier, Rita Milot, des Trois-Rivières, Juliette Rheault, Irène Dubé, Marguerite Godin, de Grand'Mère, Jeannette Charest, Isabella Bouchard, Alice et Germaine Leclerc, Cécile Bournival, Annette et Yvonne Charest, Germaine Gélinas, Gabrielle et Gisèle Thiffault, Agathe Descôteaux, Diana, Julia, Adrienne, Chls Auguste et Paul-Henri Tardif.

Les amis qui ont beaucoup contribué à la soirée mais qui n'ont pu y assister: Mlle Germaine Lafontaine, de St-Stanislas, Mlles Picard, de Québec, Mlles Tardif, de Lévis, Mlles Roy, de Vimy Ridge, Mlle Thérèse Thelland, de Labissonnière et Mlle Antoinette Desroches, de Grand'Mère, Mme Béliveau et Mlles Tardif, de Buffalo.

On s'amusa ferme et ce n'est que vers une heure avancée que l'on songea à se séparer emportant un inoubliable souvenir de cette belle soirée et de la franche et cordiale hospitalité de M. et Mme Albert Tardif.

Les délégués de la Conférence Impériale à Shawinigan

Shawinigan.— Samedi, le 13 août, Shawinigan aura l'honneur et l'avantage de recevoir la visite des délégués à la Conférence Impériale à Ottawa. Cette visite chez nous d'un groupe aussi important et aussi imposant d'hommes d'affaires et d'industriels étrangers constituera pour notre ville une réclamation fort précieuse, aussi nos autorités municipales et nos grandes industries, particulièrement la Shawinigan Water & Power Co., vont-elles prendre les mesures voulues pour que les distingués visiteurs emportent de leur passage ici la meilleure impression possible.

Les délégués arriveront à Shawinigan le matin par le Canadien National; il y aura réception civique, visite de la ville et des industries, puis un grand banquet leur sera offert. Les excursionnistes se rendront ensuite à Grand'Mère puis aux Trois-Rivières où des réceptions civiques leur seront ménagées.

Pas de Changement

A LA ROUTE NATIONALE A ALMAVILLE

Shawinigan.— Au cours d'une entrevue que nous avons eue avec M. le maire Albert Gigaire, à son retour du voyage de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, celui-ci nous a informé que la délégation qui, en juillet dernier, est allée rencontrer à Québec l'honorable Ministre de la Voirie pour protester contre le détournement projeté de la route nationale à Almaville, a reçu de l'hon. M. Perreault l'assurance que ce projet serait abandonné. On se rappelle que cette délégation était composée de MM. J.-A. Crête, député de Laviolette; J.-A. Frigon, député de St-Maurice; Albert Gigaire, maire de Shawinigan; J.-A. Gagnon, maire de Grand'Mère, et G. d'Arçon Veilleux, maire de la municipalité du Village d'Almaville, et elle était munie de résolutions de protestation venant des conseils municipaux et des Chambres de Commerce des villes sus-mentionnées, ainsi que de la municipalité d'Almaville et de la ville des Trois-Rivières.

L'hon. M. Perreault a ajouté que le gouvernement provincial ne pouvait aller à l'encontre d'un vœu si clairement exprimé par toute une population.

Nous apprenons maintenant de source officielle qu'un autre projet est à l'étude. Il est entendu que le tracé de la route nationale dans Almaville ne sera pas changé mais pour ce qui est de la côte elle-même, on projeterait, paraît-il, de l'abandonner parce qu'elle présente certaines courbes dangereuses, pour en construire—c'est bien le mot—une nouvelle qui partant du sommet d'Almaville irait en droite ligne, se raccorder au pont qui relie Almaville à l'île Melville. Ce serait là une fameuse amélioration qui serait fort bien vue de tout le monde et contre laquelle ne s'élèverait certainement aucune protestation, d'autant plus que cette entreprise ne devrait pas être d'un coût prohibitif. Il est probable que d'ici peu la population sera renseignée exactement sur ce point.

Soirée d'adieu

Shawinigan.—Un groupe de parents et d'amis se réunissant récemment chez M. et Mme Léon Bergeron à l'occasion du départ prochain de leur fille, Yvette, entrée depuis en religion chez les RR. SS. Grises de la Croix à Ottawa. Assistaient à cette soirée d'adieu M. et Mme Léon Bergeron; Mlle Yvette Bergeron, ses sœurs: Mlles Yvonne et Rita Bergeron; ses frères: M.M. Georges et Armand Bergeron, son grand-père, M. Joseph Ducharme, sa tante, Mlle Yvonne Ducharme, sa belle-sœur Mme Georges Bergeron, son beau-frère M. Hector Rheault, ses nièces et neveux: Pauline et Denise Rheault, Denise et Jacques Bergeron; M. et Mme Beaulieu, M.M. Hervé Bergeron, Ubald Trottechand, Albert Lemay, Mlles Blanche Veilleux, Yvonne Poirier, Jeanne Beaulieu, Yvette Trottechand, Charlotte Joinville, Yvonne Charest, Thérèse Coriveau, Isabelle Lafontaine, Antoinette Dugré, Madeleine Veilleux, Fernande Richard, Isabelle Baril, Fernande Courteau, Béatrice Charette, Rose-Aimée Hébert, Lucille Poirier, Laurette Descôteaux.

Une touchante adresse fut lue à Mlle Bergeron, par Mlle Laurette Descôteaux et de jolis cadeaux lui furent présentés par ses parents et ses amis. La soirée fut égayée par un charmant programme musical auquel chacun contribua à tour de rôle, puis un délicieux goûter fut servi. Malgré la séparation toute prochaine, on s'amusa avec entrain et au moment de se quitter chacun et chacune présenta à Mlle Bergeron ses vœux de bonheur et de persévérance dans le saint état qu'elle allait embrasser.

Pique-Nique des C. de C.

Shawinigan.—En juillet dernier, nos Chevaliers de Colomb préparaient part, avec leurs épouses et les membres de leurs familles, à un pique-nique qui eut lieu au chalet de M. J.-A. Bilodeau, au Lac-à-la-Tortue. Ce pique-nique eut, comme nous le disions dans le temps, un plein succès et il fut même si bien réussi que plusieurs de ceux qui y prirent part exprimèrent le désir de retourner dans cet endroit idéal pour y passer encore en groupe une journée vraiment charmante. C'est donc pour se rendre à ce désir de ses membres que l'Exécutif du Conseil local des Chevaliers de Colomb, a décidé d'organiser



Dans les rues de Paris.

SCOUTS CATHOLIQUES DES TROIS-RIVIERES

Vol II No 9

Jeudi, 4 Aout 1932

Le Camp Levé

Le camp levé, qu'en reste-t-il? Rien que le souvenir? Oh! s'il s'était agi seulement d'une partie de plaisir, d'un grand pique-nique, d'une villégiature, peut-être faudrait-il se contenter qu'on s'en souvienne agréablement. Mais ce fut mieux, beaucoup mieux que cela? Ai-je besoin de te le rappeler, frère scout? Non, car tu sens bien que ces quinze jours terminés lundi, ont été pour toi, des jours merveilleux où tu as vécu en plénitude la vraie vie que tu regrettes maintenant. Oh! comme elle était régulière cette vie dont tu ne pouvais perdre un seul instant! Comme elle n'était pas longue, malgré que tu te levais tôt! Comme elle était utile, chargée de bénéfices de toutes sortes!

La ville est à présent le milieu où tu devras l'ennuyer du Camp Notre-Dame de Joliet; il ne t'y manquera assurément, que ton papa, que ta maman...

Sois content, frère scout, si tu t'ennuies de ne plus camper, car c'est le signe que tu aimais la paix de ton âme dans la nature où tu voyais l'oeuvre de Dieu. Mais conserve ce signe "en ville comme au bois"; c'est possible. Tu n'as qu'à vouloir être fidèle aux enseignements rapportés du camp, tenant à ce que ne diminue pas la somme acquise, de tes actes de vertu.

Il ne faut pas que maintenant ton âme se mette à maigrir, trop content, comme tu l'es, d'avoir pu améliorer toute ta santé.

Père VINCENT



un second pique-nique qui aura lieu au même endroit, c'est-à-dire au chalet de M. Bilodeau, au Lac-à-la-Tortue, dimanche, le 14 août prochain. Il est bien entendu que non seulement les Chevaliers de Colomb mais aussi les membres de leurs familles et leurs amis qui voudront bien se joindre à eux sont cordialement invités à cette fête champêtre qui sera tenue dans les mêmes conditions que la précédente; il n'y aura aucune contribution à payer, chacun apportera son goûter et le trajet se fera en automobiles.

LA BAIE SHAWINIGAN

NAISSANCE

M. et Mme Ernest Blanchette, née Yvonne Bouchard, une fille baptisée Marie-Alma-Gertrude-Claire, Parrain et marraine: M. et Mme Elphège De Carufel. Porteuse: Mme Achille Aubé, des Chutes Shawinigan.

— En visite chez M.M. Joseph Bellemare et Camilien Papillon; M. et Mme Jules Lamy, de Waterbury, Conn.

— M. et Mme Hormidas Bérand et leur famille à S.-Etienne des Grès la semaine dernière.

— M. et Mme Alphonse Brissette et leur famille, Mlle Yvette Brissette à Joliette chez des parents.

Un beau contrat à l'Aluminium

Shawinigan.— L'Aluminium Co. of Canada a reçu, ces jours derniers, un contrat pour la fabrication de 2,500,000 livres de fil d'aluminium dont l'expédition devra être faite le 10 août prochain. Pour l'exécution de ce contrat, la Cie Aluminium a repris une quarantaine d'hommes et d'ici au 10 courant une partie de ses usines sera en pleine opération, c'est-à-dire que l'on y travaillera jour et nuit.

Ce grand saint a surpassé tous les autres en grâce en ce monde et il les surpasse en gloire dans le ciel. — Suarez.

La Vie Scoute

A la mémoire de notre cher frère disparu: Lorenzo Camiré. Scout toujours..... Prêt

En effet, n'était-il pas toujours prêt ce frère que nous aimions? N'était-il pas toujours prêt celui avec lequel nous partions nos plaisirs et nos travaux? Dieu est venu le chercher au moment où il s'y attendait le moins; mais comme il avait toujours été un vrai scout, il fut prêt aussi bien à l'heure de la mort qu'au cours de sa vie.

L'esprit en veil, la douceur et la charité à la main, notre frère a su créer un souvenir qui ne s'effacera jamais dans la mémoire de ses frères scouts.

Fidèle à sa loi, il lui fut soumis tous les jours de sa vie. Lui arrivait-il parfois de faire quelques petits égarments, il s'en repentait vite et faisait en sorte de ne plus en commettre.

Il fut soumis non seulement à ses chefs mais aussi à ses parents à qui il procurait la joie du scout dont le devoir commence à la maison.

Quand il s'agissait du jeu, il fallait lui céder la première place, car nul autre comme lui ne pouvait remplir le rôle de "boute en train" avec lequel il réveillait ses frères scouts et même dissipait les ennuis qui pouvaient se glisser au camp. Il arrivait que quelquefois l'un ou l'autre s'ennuyait de ses parents. Alors notre Lorenzo jouait le moment propice de faire quelques réparties spirituelles qui les amusaient fort et les faisaient bien rire. C'était aussi sans aucun doute, un bon petit chrétien en même temps qu'un exemple de piété pour tous les scouts. Chaque matin, au camp, il s'approchait de la Sainte Table et recevait la nourriture qui soutenait son âme contre les embûches du Tentateur; et c'est dans ces conditions que le bon Dieu est venu le chercher pour l'emmener en son Paradis.

Jean DeCelles, C.P. des Bisons.

Troupe Cooke. A un plus haut service

Roland Parent, routier et assistant-scoutmaster à la 4e Cooke, après avoir dirigé très bien la troupe au camp et s'y être dévoué comme on le sait, jusqu'à l'héroïsme, est parti hier, des Trois-Rivières, pour passer à un plus haut service. Il est entré au noviciat des Franciscains, à Sherbrooke. Sa troupe un local, lui a fait avant-hier, ses adieux, en présence de son aumônier, l'abbé Bernard Ferland, du R.P. Aumônier-général et de M. le Commissaire Bureau. Simple mais émouvante cérémonie, où l'on a vu plus encore que de coutume, la force et la beauté du bien de la fraternité scout.

Aimé Labelle, scout très méritant de la 3e Laflèche, passe lui aussi à un plus haut service, en même temps et avec la même vocation que Roland Parent.

Félicitations et vœux les meilleurs à nos deux frères scouts qui vont rester des nôtres comme ils nous l'ont affirmé, par la prière et le sacrifice en attendant que, s'il plaît à Dieu, ils puissent se dévouer encore activement à l'oeuvre du scoutisme catholique.

Grande fête à Grand'Mère

Dimanche prochain à 7 heures du soir, la 1ère St-Paul de Grand'Mère, sera inaugurée solennellement en l'église paroissiale, par Son Excellence Monseigneur Comtois. Douze premiers scouts prononcèrent leur Promesse selon le rite ému prescrite par le Comité-protecteur de Grand'Mère pour faire de cette inauguration un grand événement. Invitation cordiale à tous.

Le vrai père d'un scout.

La lettre qui suit a été adressée au R.P. Aumônier-général: Révérend Père Vincent, o.f.m., St-Stanislas.

Mon premier mbt est celui de reconnaissance. Oui merci mille fois pour l'attitude si sympathique que vous avez prise à notre endroit et pour l'admirable cérémonie mortuaire dont vous avez été avec M.

le Commissaire Bureau, l'habile organisateur. Tout cela nous aide à supporter la dure épreuve. Nous nous consolons de savoir que notre enfant a appartenu à une si belle et si bonne organisation. Nous demeurons les Amis des Scouts des Trois-Rivières et leurs dévoués dirigeants.

Joseph CAMIRE, 550, rue Guilmour. Campisme.

La troupe Laflèche est actuellement à Ste-Genève de Batiscan, sur la propriété de M. D. Baribeau, pour une semaine de campement à cet endroit.

Les Scouts ne trouvent certainement pas le grand camp trop long, puisque cette troupe, après avoir passé ses quinze jours à St-Stanislas, s'est embarquée, lundi matin, pour se rendre directement à la Pointe Baribeau.

L'aumônier et le chef de la 3ème Laflèche, sont successivement le R.P. Ludolphe et Marcel Marchand.

Nous avons été très heureux de saluer, le passage à notre grand camp de St-Stanislas, de M. l'abbé Lionel Boisseau aumônier-scout de Bonaventure, ainsi que de son charmant compagnon, Réal Arseneault, un des jeunes tharisiens dont l'abbé Boisseau est aumônier, là-bas.

En Langage Scout

Cour d'Honneur

La Cour d'Honneur ou Conseil de la troupe est dans la troupe un organe officiel dont l'existence est obligatoire. Dans sa composition, variable jusqu'à un certain point au gré des troupes, les Chefs de patrouille entrent nécessairement. Ses pouvoirs sont à la fois administratifs et juridiques et déterminés par le règlement intérieur de la troupe.

L'Aumônier et le Scoutmaster ont droit de veto à ses décisions.

Un Scout ne peut appeler de la Cour d'Honneur au Commissaire, que pour sentence d'exclusion. (La sentence reste exécutoire durant appel).

Médecin de troupe

La troupe doit avoir dans son Comité un docteur en médecine reconnu par l'Association comme médecin officiel de la troupe.

Son rôle n'est évidemment pas de se substituer aux médecins ordinaires des familles, mais simplement d'être le conseiller et l'examineur médical de la troupe en tant que telle.

La Patrouille

La troupe est divisée en deux ou plusieurs patrouilles.

La patrouille comprend de six à huit Scouts, chiffre maximum. Chef de patrouille et Second compris.

Chaque Scout porte un numéro d'ordre constant à l'intérieur de la patrouille.

La patrouille est dirigée par un Chef de patrouille et un Second.

Les patrouilles se distinguent par la couleur du noeud d'épaule et sont désignées par le nom de l'animal-emblème que porte leur fanion et dont le cri leur sert de signe de ralliement réservé.

On recommande à chaque patrouille de cultiver une spécialité. Les patrouilles spécialisées ont le droit de figurer dans les parades avec leur matériel spécial.

Pour Devenir Scout

Historien Biblique

1— Connaissance suffisante de l'histoire sainte: noms et sujet de l'Ancien Testament. Principaux épisodes de la vie des Patriarches, de Moïse et des Juges. Quelques notions chronologiques et principaux événements de l'histoire des Royaumes de Juda et d'Israël, de la captivité, et de la période postérieure à la captivité. Quelques idées sur les Psaumes et les principaux Prophètes.

2— Posséder les grandes lignes de "l'histoire des peuples d'Orient" et en particulier des relations de ces peuples avec le peuple de Dieu.

Historien de l'Eglise

1— Posséder une connaissance suffisante des grandes époques de l'Eglise. Il ne s'agit pas de posséder une connaissance complète de toute la suite de l'histoire de l'Eglise, sans intérêt si elle est détaillée; mais seulement la connaissance des trois ou quatre époques décisives qui ont une valeur apologetique, à savoir:

- a) L'établissement du Christianisme (3 premiers siècles).
- b) Le schisme grec (sommaire)
- c) La crise protestante (sommaire)
- d) L'Eglise contemporaine (XIXe et XXe siècles (assez détaillé)).

Procéder moins par exposé de doctrine abstraite, que par figures de personnages représentatifs, campés d'une manière vivante.

2— Etudier plus en détail un ou deux de ces personnages (grand converti, par exemple).

3— Répondre à quelques objections historiques traditionnelles: Gallée, Saint-Barthélemy, Inquisition.

Liturgiste

1— Posséder la badge d'Acolyte.

2— Savoir ce que l'on entend par cycle liturgique et connaître les grandes divisions de ce cycle.

3— Connaître la classification des fêtes (simple, semi-double, double, double de 2e classe, double de 1ère classe, double avec octave.)

4— Connaître la composition de l'Office divin.

5— Expliquer avec plus de détails les cérémonies de la Messe.

6— Connaître les principales cérémonies de l'Administration des Sacraments, de Baptême, Confirmation, et Extrême-Onction.

7— Savoir préparer ce qu'il faut pour l'Administration des derniers Sacraments à un malade.

8— Etre capable d'assister le prêtre et de répondre, à l'aide d'un livre dans l'Administration des Sacraments de Baptême et d'Extrême-Onction.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de:

Alfred Auger, épicer, 77, rue Saint-Jean-Baptiste, Cap-de-la-Madeleine.

Cédant-autorisé.

AVIS est pris les présentes données que Alfred Auger, épicer, de la cité du Cap-de-la-Madeleine, a, le troisième jour d'août 1932, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et M. Adéard Provencher, Séquestre-Officiel, m'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à la première assemblée des créanciers.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue aux Trois-Rivières, au Palais de Justice, au Bureau de M. Adéard Provencher, le Séquestre-Officiel, le 12ième jour de août 1932, à 3 heures de l'après-midi, heure avancée.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant la dite assemblée.

Soyez notifié qu'à cette assemblée les créanciers éliront un syndic permanent.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du syndic une fois celui-ci nommé; autrement le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants droit, sans égard à votre réclamation.

Daté aux Trois-Rivières, ce 3ième jour d'août 1932.

HENRI BISSON Gardien.

Bureau: Edifice Ameau, Trois-Rivières, Qué.

Conseils Pratiques

Pour la fraîcheur du teint:—S'il vous arrive, après de grandes fatigues, d'avoir le teint fané, les traits tirés, trempez entièrement votre visage dans une infusion de tilleul, dont l'action bienfaisante rendra toute sa fraîcheur à votre épiderme.

Blancheur des mains: Tous les féculeux sont parfaits pour blanchir les mains. Ne vous saponnez pas trop souvent, mais frottez simplement vos mains de bas en haut, avec de la farine de gruau, de froment ou de riz. La farine de pommes de terre a également un résultat merveilleux et rend la peau blanche et satinée.

Teintures:—Défiez-vous des teintures que vous ne connaissez pas. Certaines sont nuisibles à la vue, à la peau et même parfois à l'état général. On ne peut employer sans risques que les teintures à base de henné. Et encore vaut-il mieux confier à un bon coiffeur les premières applications.

RESTEZ, RESTEZ SUR VOS TERRES

LA PAGE AGRICOLE

Vos Ancêtres, vos enfants seront heureux

Comment Faire murir les Tomates vertes

Par L.-C. Young.

MAUVAIS PROCÉDE

La consommation des tomates a augmenté dans d'énormes proportions en ces dernières années. Depuis que les ménagères savent que ce fruit renferme des vitamines utiles, la tomate fait partie régulière du régime quotidien, toute l'année, ou du moins tant qu'on peut se la procurer pendant l'année. Il s'importe aujourd'hui de grosses quantités de tomates du sud, pendant l'hiver. On les cueille vertes pour les expédier et on les fait en général murir en les soumettant à la chaleur. Tout le monde sait que ces tomates manquent de goût; leur couleur laisse aussi à désirer; le rouge est pâle et peu attrayant. Les fruits mûris de cette façon sont toujours très inférieurs à ceux qui mûrissent naturellement sur la tige; on a essayé bien des systèmes de maturation artificielle en ces dernières années, mais aucun de ces systèmes, sauf un, n'a donné des résultats que l'on puisse même comparer à ceux de la maturation naturelle.

MEILLEURE METHODE

Ce système, par lequel on dit avoir obtenu de bons résultats, est l'emploi de gaz d'éthylène, et la station expérimentale de Fredericton, N.B., a mis des expériences en marche au printemps de 1930 pour éprouver la valeur de ce gaz dans la maturation de tomates ainsi que dans celles de plusieurs autres fruits et légumes.

Ces expériences, qui ont été répétées pendant deux ans, ont démontré d'une façon assez claire que l'on peut faire murir les tomates en les exposant au gaz d'éthylène, et, ce qui est encore plus important, les fruits mûris de cette façon ont un goût tout aussi bon que les fruits mûris dans les conditions naturelles, à condition que l'on se serve de fruits verts et bien développés. La couleur n'est peut-être pas d'un rouge aussi vif, mais la partie du fruit autour de la queue, qui est souvent verte dans les fruits mûris naturellement, est généralement presque aussi colorée que le reste dans les fruits mûris au gaz.

EXCELLENTE QUALITE

La durée du traitement dépend entièrement de la phase de maturité. Les fruits ayant pris le duvet blanc verdâtre, qui se montre juste avant l'apparition du piment rouge, mûrissent en quatre ou sept jours. Les petits fruits incomplètement développés mûrissent, mais la qualité n'est jamais égale à celle de la récolte mûrie dans le champ. La qualité ne laisse rien à désirer lorsque les fruits sont cueillis au bon moment.

RÉCOLTE PLUS TARDIVE

On ne sait pas encore si ce système peut avoir une application commerciale. Sans doute il permet de mettre la récolte de fruits plus tôt sur le marché, mais on ne sait pas encore au juste si cette avance dédommage du coût matériel nécessaire. Nous croyons, cependant, qu'il offre de grands avantages pour les producteurs judiciaires, et que l'on parviendra peut-être à beaucoup améliorer le goût des tomates importées en les exposant au gaz d'éthylène dans une chambre bien construite.

Pourquoi on coupe le foin de bonne heure

Par S.-A. Hilton

Les cultivateurs de l'Est du Canada s'adressent principalement aux autres provinces pour se procurer les "concentrés" ou aliments riches en protéine qu'il leur faut, mais ne pourraient-ils pas, en s'y prenant bien, conserver dans le foin qu'ils produisent une proportion beaucoup plus forte de la protéine que ce foin renferme, et qui en est l'élément le plus coûteux? La ferme expérimentale fédérale de Nappan, Nouvelle-Écosse, a entrepris, en 1930, de chercher à voir si l'on gagne quelque chose à couper le foin de bonne heure. On a coupé des échantillons de trèfle de mil et de chiendent en juillet, et prélevé des échantillons semblables un mois plus tard, sur des é-

tendues adjacentes. Ces échantillons ont été analysés par le Chimiste du Dominion, Ottawa.

Les résultats de cette année ont fait voir que le trèfle coupé de bonne heure contient 1.3 pour cent de plus de protéine et 6.06 pour cent de moins de fibre que le trèfle coupé tard, et ceci malgré le fait que la dernière coupe contient une quantité considérable de regain.

Le mil accuse une perte en protéine de 1.7 pour cent et un gain en fibre de .43 pour cent, tandis que le chiendent a perdu 1.5 pour cent de protéine et gagné .34 pour cent de fibre lorsqu'il a été coupé en août au lieu d'être coupé en juillet.

On a fait des coupes identiques en 1931 mais les analyses ne sont pas encore connues. Cependant les résultats sont très semblables à ceux qui ont été signalés à d'autres endroits. Par exemple, Henry et Morrison, font rapport des analyses pour le mil coupé de bonne heure (en fleurs) et coupé tard (presque mûr) et montrent que ce dernier contient 1.1 pour cent de protéine de moins, tandis que la teneur en fibre est de 1.2 pour cent plus élevée.

Une perte de 1.7 pour cent représente une perte de 34 livres de protéine par tonne. A la valeur de 5 cents par livre (de prix actuel, si l'on prend le tourteau de coton comme base) cela signifie que le foin coupé en juillet vaut en moyenne \$1.70 par tonne de plus au point de vue alimentaire que le foin coupé en août. En d'autres termes, le surplus de protéine dans chaque tonne de foin coupé de bonne heure représente la quantité que fournirait 80 à 100 livres de "concentrés".

Voilà donc un moyen qui s'offre aux cultivateurs de l'Est et qui leur permettra d'économiser beaucoup sur le coût de la nourriture tout en maintenant leurs bestiaux en bon état; qu'ils coupent leur foin de bonne heure en 1932. Que ce soit là la devise de tous pendant la saison qui vient: "Coupons le foin de bonne heure."

SITUATION GENERALE

Par la Banque Canadienne de Commerce

Les événements saillants du mois ont été l'accroissement des travaux de construction, qui a relevé quelque peu l'indice de l'emploi, le trafic plus considérable des chemins de fer, les fortes exportations de blé et les belles perspectives des prochaines récoltes. A l'encontre, il faut noter un autre recul de l'industrie, certaines industries fondamentales, touchant leur plus bas point depuis plusieurs années, et le coup porté à l'industrie du bois par les nouveaux tarifs américain et japonais.

L'accroissement des travaux de construction, cela va de soi, est un phénomène saisonnier qui résulte du volume plus considérable de contrats qui ont été adjugés, comme d'habitude, au printemps. Les travaux en cours ont été nettement au-dessous de la normale et comme les nouveaux contrats de juin représentent, même en tenant compte de la diminution des prix, qu'environ la moitié de ceux de juin 1931 et un peu moins que ceux de mai, les perspectives sont loin d'être brillantes pour cette branche d'activité. L'expansion du tonnage ferroviaire est attribuable, semble-t-il, au volume des livraisons de blé qu'ont effectuées les agriculteurs de l'Ouest afin de bénéficier du bon du Gouvernement avant son expiration le 30 juin, et aux exportations considérables de bois aux Etats-Unis avant l'application des nouveaux droits.

Les exportations de blé ont été plus faibles qu'en mai, le mois le plus actif de la présente campagne. Mais les exportations de juin ont été importantes, et le commerce des deux derniers mois n'est que plus satisfaisant si l'on considère le déclin simultané des exportations mondiales et la lenteur, au début, du mouvement des blés canadiens outremer, ce qui, de concert avec l'extrême pression des abondantes récoltes de l'Hémisphère sud en 1931, a baissé au-dessous de la normale la part de notre pays dans les exportations mondiales depuis le 1er août.

Le déclin des opérations industrielles est peut-être le prélude d'une activité plus grande, car abstraction faite de ce qui se passe ordinairement en août et septembre à cause de la demande des

marchandises pour l'automne, d'assez fortes commandes, apprenons-nous, viennent d'être données à diverses usines et fabriques, et nombre d'industriels qui dépendent du commerce de l'Ouest se préparent à produire plus, par suite de l'amélioration de l'état des récoltes dans les provinces de la Prairie et la Colombie-britannique. Les statistiques les plus complètes de la production industrielle sont celles du mois de mai, qui révèlent un état de quasi-stagnation dans les principales aciéries, une légère diminution sur avril dans le papier-journal, un accroissement dans la production des autos et les résultats suivants dans un groupe important d'industries secondaires dont notre Banque reçoit des rapports:

Coefficient d'Exploitation en % de la Capacité Normale. MARS: — Pour cent: Textile 76; Meubles, 51; Vêtements, 70; Articles en caoutchouc et pneus, 78; Machines 45; Divers 51.

AVRIL: — pour cent: Textiles, 76; Meubles, 38; Vêtements, 70; Articles en caoutchouc et pneus, 67; Machines, 35; Divers 48; MAI: Textiles, 70; Meubles, 36; Vêtements, 69; Articles en caoutchouc et pneus, 65; Machines, 29; Divers 51.

Les nouveaux tarifs américain et japonais sur le bois ont été adoptés à un moment où l'industrie canadienne du bois donnait des signes de stabilité relative. En prenant pour exemple la Colombie britannique, qui représente environ la moitié de la production nationale on y constate un accroissement d'activité de février à mai. Bien que cette amélioration saisonnière n'ait pas été suffisante pour tenir l'industrie bien occupée — au cours de cette période les opérations des scieries les plus importantes n'ont pas dépassé un tiers de la capacité — la production en avril et mai n'a pas été loin d'atteindre celle des mois correspondants de 1931, ce qu'il faut attribuer à l'amélioration de la demande sur certains marchés d'outremer.

Déjà les mesures les plus énergiques ont été prises pour trouver d'autres débouchés à l'étranger, et cela avec raison. Environ 40% du bois coupé au Canada ces dernières années a été exporté, dont les huit-dixièmes aux Etats-Unis et au Japon. La Colombie britannique a fourni plus de la moitié des exportations et à peu près le même pourcentage des expéditions aux Etats-Unis et au Japon. Mais la dépendance des scieries de la Colombie britannique vis-à-vis du marché américain est plus grande que ces faits ne le laissent voir, car la majeure partie du bois que celles-ci ont vendu de l'autre côté de la frontière comprenait surtout les qualités inférieures, qui constituent la plus grande partie de la coupe, et le problème le plus épineux est de trouver de nouveaux débouchés pour celles-ci. Pour l'instant, la difficulté de la situation est quelque peu atténuée, grâce aux changements que certaines entreprises ont trouvé possible d'apporter à leurs méthodes de production, et à la probabilité d'une meilleure demande dans les provinces de la Prairie.

Le nouveau tarif américain sur le cuivre est également un facteur défavorable, qui affecte surtout la Colombie britannique, où deux entreprises minières considérables avaient jusqu'ici envoyé leur métal aux Etats-Unis pour le traitement métallurgique. Dans ce cas-ci, toutefois, il sera peut-être possible de faire effectuer le traitement sans dédouanement.

Les perspectives des nouvelles récoltes restent généralement plus favorables qu'il y a un an, non seulement dans les provinces de la Prairie, mais aussi dans l'ensemble du pays, car si certaines récoltes de l'Est du Canada, notamment le foin, ne sont pas en aussi bon état, il y a plus d'uniformité d'un littoral à l'autre que ce n'était le cas au commencement de l'été 1931. Dans l'Est du Canada, où la destruction des prés et pâturages par l'hiver a été tout à fait sérieuse et le retard général des semailles des plus prononcés, les récoltes s'améliorèrent d'abord, puis eurent à souffrir, sous l'action des chaleurs du commencement de juin. Les pluies furent ensuite très bénéficiaires, encore que trop tardives pour améliorer sensiblement la récolte de foin dans l'est de l'Ontario et plusieurs parties du Québec et des Maritimes; l'humidité semble avoir eu le meilleur effet sur les grains de printemps, les racines et les pâturages. Dans le centre et le sud de l'Ontario, la situation est toujours prometteuse dans la plupart des exploitations, mais la récolte de

SITUATION GENERALE

blé d'hiver, quoique abondante, sera peut-être au-dessous de la moyenne comme qualité. Une pluie fort opportune qui est tombée en Colombie britannique la troisième semaine de juin, a amélioré l'état des cultures et des vergers; dans les grands centres de production de pommes, la "chute" de juin a été considérable, mais la récolte promet encore d'être abondante. Ailleurs, les perspectives pour les fruits sont passables ou bonnes.

La partie la plus critique de la période de croissance dans la Prairie est maintenant passée et, dans la plupart des régions, les récoltes arrivent bientôt à la phase suivante, non moins importante, de leur développement, celle du remouillage et de l'épiaison, dans un état quasi normal et, de toute façon, bien meilleur qu'il y a un an. Les ravages de toutes sortes ont jusqu'ici été légers, si l'on considère toute la zone des céréales; ils proviennent surtout de l'érosion du sol au commencement de la saison et du manque d'humidité dans certaines localités, ainsi que des insectes en certaines parties du Manitoba et de la Saskatchewan. Malgré des pluies abondantes et opportunes durant les trois derniers mois, il y a de grandes tendues qui n'ont que de faibles réserves d'humidité, surtout en Saskatchewan, et il faudra de nouvelles pluies en juillet, non seulement pour assurer la croissance des plantes et faciliter leur remplissage et épiage, mais aussi pour enrayer les ravages des insectes, qui constituent actuellement une menace. Les sauterelles, malgré d'excellentes mesures de prévention, se sont répandues sur un territoire assez étendu et pourraient bien devenir plus destructives qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, la période d'activité maxima des chenilles, toutefois, tire à sa fin.

Le Coeur

Dans l'année 1628, Harvey publia ce qu'il avait découvert autour de la circulation du sang. Antérieurement, le fonctionnement du cœur était peu compris. Il était reconnu, sans doute comme un des organes les plus importants du corps. On le croyait le siège des émotions. Les expressions que nous employons — "mon cœur est brisé", "je vous remercie du fond de mon cœur" — persistent dans notre langage comme preuves de ces vieilles croyances.

Le cœur est un des organes indispensables. Notre capacité pour le travail et pour nous amuser dépend du fonctionnement normal de notre cœur.

S'il nous arrive du tert au cœur, notre capacité physique est diminuée. De plus, la douleur et la faiblesse peuvent nous empêcher de travailler et nous placent dans la nécessité d'avoir recours aux autres pour subvenir à nos besoins. Il nous incombe donc d'enrayer tout dommage au cœur, afin de prévenir la souffrance qui peut en résulter.

Le cœur est fait de plusieurs parties, dont chacune peut être atteinte de maladie. La maladie de cœur peut provenir de maintes causes, notablement celles que nous allons citer:

Chez les jeunes personnes, la maladie de cœur provient le plus souvent du rhumatisme aigu. Les douleurs dites de croissance et la chorée, ou danse de Saint-Guy, sont dues, en toute probabilité, à l'infection qui produit le rhumatisme. Il paraît que le microbe du rhumatisme pénètre dans le corps par la voie des amygdales malades; c'est aux parents donc de voir à ce que la bouche et la gorge de leur enfant soient saines.

Le surmenage et les mauvaises habitudes font du tort aux tissus et aux organes du corps. L'adulte qui mange sans modération, qui dort trop peu et qui ne s'exerce que très peu ou pas du tout, fait du tort à son cœur, précipite l'usure de son corps, et produit la sénilité précoce.

Tout surmenage se fait sentir tôt ou tard. Nous devons suivre les prescriptions simples de l'hygiène individuelle et pratiquer la modération en toutes choses afin de nous assurer le fonctionnement normal de tous nos organes.

Une personne qui est atteinte de maladie du cœur peut attendre mener une vie longue et utile si elle se place sous la surveillance de son médecin pour avoir ses conseils particuliers au sujet du régime qu'elle doit suivre en ce qui concerne son alimentation, l'exercice et le repos.

Méditer Notre-Seigneur anéanti au Sacrement, c'est le vrai chemin de l'humilité. — P. Eymard. Jésus-Christ pria à Gethsémani pour nous apprendre à prier et à demander toujours que les dangers s'éloignent de nous, et, si cela ne nous est pas donné, à nous soumettre avec amour au bon plaisir de Dieu. — S. Jean Chrysost.

Ce qui est fait pour Dieu ne passe pas plus que Dieu.

— Mgr Gay.

Les recettes nettes du Canadien National

Continuent à augmenter.

Augmentation de \$1,332,861 en juin et de \$2,408,674 durant le 1er semestre de 1932 par rapport à 1931.

Le bilan de juin du Canadien National du Canada accuse une augmentation de \$1,332,861 dans les recettes nettes par rapport au mois de 1931 correspondant. Il est à remarquer que cette amélioration a été effectuée en dépit d'une réduction importante dans les recettes brutes.

En juin 1932 les recettes brutes se sont établies à \$12,437,076, une diminution de \$2,799,154 ou de 18.37 pour cent sur les recettes de juin 1931. Toutefois, les dépenses d'exploitation ont été aussi réduites de \$4,132,015 ou de 26.93 ce qui permet au réseau d'accuser des recettes nettes, pour ce mois, de \$1,327,856, résultat que l'on compare à un déficit d'exploitation, en juin 1931, de \$105,005; soit une amélioration de \$1,332,861.

Le pourcentage d'exploitation en juin 1932 fut de 90.13 alors qu'en juin 1931 il fut de 100.69.

Durant le premier semestre de 1932 les recettes brutes du Canadien National se sont établies à \$70,187,818, une diminution de \$18,987,808 ou de 20.49 sur le semestre de 1931 correspondant. Les dépenses d'exploitation se sont établies à \$67,779,143, une diminution de \$19,167,447 ou de 22.05 pour cent. Les recettes nettes furent de \$2,408,674, chiffre que l'on compare à \$1,329,035 en 1931, une augmentation de \$1,079,639 ou de 81.23 pour cent. Le pourcentage d'exploitation pour les premiers six mois de 1932 fut de 96.57 contre 98.49 en 1931.

Voici un tableau comparé des recettes, des dépenses d'exploitation et des recettes nettes pour le mois de juin et le premier semestre de l'année:

Table with 2 columns: Juin 1932, Juin 1931. Rows include Recettes brutes, Dépenses d'exploitation, Recettes nettes, R.B., Diminution, Dép. d'ex., Diminution, Augmentation, Premier semestre: 1932, 1931.

Table with 2 columns: 1932, 1931. Rows include Recettes brutes, Dépenses d'exploitation, Recettes nettes, Diminution: R.B., D. d'ex., Diminution, R.N. Augmentation.

Corrigeons-nous

Foulard. — Nous donnons généralement le nom de foulard à toute écharpe qui s'enroule autour du cou. Le mot foulard a un sens plus restreint, en France; il s'y dit seulement du mouchoir de cou (ou de poche) en étoffe de soie ou en étoffe de sate et de coton. Le terme générique pour désigner les bandes de tissus dont on s'enveloppe le cou est écharpe. Quand on veut spécifier, on doit donner le nom de cache-col à la petite écharpe de soie, de laine ou de coton, qui se noue autour du cou par-dessus le col ou le faux col, et celui de cache-nez à la longue écharpe de laine qu'on enroule autour du cou ou du visage pour se protéger du froid.

Sling. — Nous donnons, et depuis longtemps, ce nom à la ceinture, surtout à la ceinture élastique, qui sert à retenir les culottes ou les pantalons. L'équivalent de ce terme anglais est ceinture, tout court.

LE FAMEUX Gros Sel de Roche Allemand

UNIVERSAL BRAND

consERVE le foin et le rend plus savoureux. Il est plus riche, plus pur et plus blanc que tous les autres sels, et vous trouverez avantage à en faire usage en toute occasion.

Demandez-le à votre fournisseur.

CARTES PROFESSIONNELLES

Avocat Tél. 1059

Jean-Marie Bureau B.L.L.L.B.

Avocat et Procureur

38, rue Hart

Les Trois-Rivières.

Notaire

Téléphone: Bureau 1158

Résidence 988-J

J. U. GREGOIRE

Notaire

Argen. à prêter, Examens de Titres, Assurances, Collections etc.

13 rue Hart,

Les Trois-Rivières.

Bureau: St-Maurice, du Samedi 9h à 11h

Propriété à vendre.

Notaires

J. A. Trudal, J. E. Guillet

Notaires

Argent à prêter, Règlements de faillites et de successions. Examens de titres, difficultés commerciales. Collection, etc.

Bureau: 36 rue Alexandre

Tél. Bell 491, Trois-Rivières

Tél. 328-329 C. P. 640

Henri Bisson

Comptable et Liquidateur

Syndic en matière de faillite. Règlement entre débiteurs et créanciers. Perception et achat de comptes. 35 ans d'expérience à votre service.

Edifice Ameau, 6e étage

Angle Notre-Dame et Alexandre, Trois-Rivières.

Tél. 930 Casier Postal 310

Bureau, Bigué, Gouin, Girard & Provencher Avocats

Jacques Bureau, C.R.

Philippe Bigué, C.R.

Georges Gouin, B.A.

Léon Girard, L.L.L.

Raoul Provencher, B.L.

4, Des Forges

Edifice Power,

Les Trois-Rivières

Tél. Bureau 35

Résidence 1959f

ALPHONSE LAMY, L.L.L.

NOTAIRE

Dépositaire du greffe du notaire L.-Philippe Mercier

25 Alexandre, 3-Rivières

Bureau du soir,

le vendredi de 7 à 8 heures.

Avocat

Joseph Barnard

Avocat

540, rue Des Forges

Tel. 2114-m

Tél. 401 Heures de Bureau: 10 h 12-2 h 5-7 h 8 toutes les soirs

SPECIALISTE

Pour les maladies des yeux, oreilles, nez et la gorge.

Dr BENOIT JACOB, M.D.

Ex-assistant à la clinique Nationale Ophthalmologique des Quinze-Vingts, Paris, ex-élève à l'hôp. Baucéaut, Paris, ex-int. de l'hôp. Normand & Cross

4a Alexandre, Trois-Rivières

Bureaux fermés le samedi après-midi jusqu'au mois de septembre.

A. D. Gascon Louis Parant

GASCON & PARANT

ARCHITECTES

Trois-Rivières

144, rue St François Xavier

Tel. 266

Médecin

Docteur R. Dugré

Des Hôpitaux de Paris, Lyon, New-York

Chirurgien à l'Hôpital Saint-Joseph

SPECIALISTES: Spécialistes des organes génito-urinaux et du système osseux et du tube digestif.

CONSULTATIONS

Au bureau: 2 à 4 et 7 à 8 hres p.m.

A domicile: sur rendez-vous.

56, Ave Laviolette.

Téléphone: 328 et 329

Roger Bisson

AVOCAT ET PROCUREUR

EDIFICE AMEAU

6e Etage

Angle N.-Dame et Alexandre

Trois-Rivières

Tél. 1442

Dr Paul Trudel

15, rue Volontaire

Ex-élève des Hôpitaux de Paris

Médecine générale et accouchements

Consultations: de 2 à 5 et de 7 à 8

Service sur appel de jour et de nuit.

W.-H. FONTAINE, O. D.

SPECIALISTE POUR LA VUE, DIPLOME de l'Institut K.C.H.O.S., Kansas City, Mo.

Licencié et Diplômé de la A.O.O.F.Q.

OPTOMETRISTE OFFICIEL DU CANADIEN PACIFIQUE

SPECIALISTE

Maux de tête—Yeux rouges redressés sans opération.

Livraison immédiate de tout ouvrage—Consultations: lundi, mardi, mercredi et jeudi.

9 a.m. à 6 p.m.

Vendredi et samedi de 9 a.m. à 9 p.m.

1008, St-Maurice, Tél. 965

La vie Sportive

La lutte à l'Arena

Les amateurs de lutte des Trois-Rivières auront l'avantage de voir un programme de choix mardi soir prochain à l'Arena Laviolette alors que le populaire promoteur Gruninger leur offrira une finale entre le Californien Nick Lutze, le plus populaire luttteur qui soit allé à Montréal cette année, et le géant français Raoul Simon qui a déjà pris part ici à plusieurs rencontres sans jamais connaître la défaite. Ces deux excellents luttteurs se mesureront dans un combat à deux dans trois, à finir. Ce sera la principale rencontre au programme qui comportera trois autres combats comme suit: Semi-finale: Lee Wykoff vs Jack Ross, 30 min., une chute.

Préliminaires: Le fougueux Bull Martin vs Len Frisbee, 20 min., une chute. Stanley Pinta vs Yvon Robert, 15 min., une chute.

L'arbitre sera Eugène Tremblay, champion du monde des luttteurs poids léger.

Lee Wykoff est l'un de ceux qui ont émerveillé les amateurs dans ses précédentes rencontres. Il possède la force et l'endurance en plus d'une incontestable habileté. Jack Ross, son adversaire, est un Américain fort agressif qui lui fera certainement la vie très dure. Il possède beaucoup plus d'expérience que Wykoff bien qu'il ne soit pas considéré comme aussi dangereux que le Russe. Il pourrait cependant causer des surprises au cours de ce combat qui promet d'être fort contesté.

Bull Martin n'est pas un inconnu. On le reverra avec plaisir car on sera assuré qu'il fera l'impossible pour triompher rapidement, s'il en est capable, de son adversaire Len Frisbee.

C'est avec plaisir que le promoteur peut annoncer qu'il a réussi à retenir les services du jeune Yvon Robert, qui fera la lutte à Stanley Pinta dans une préliminaire de 15 minutes. Les amateurs pourront constater que le jeune Canadien français s'améliore chaque jour et qu'il ne tardera pas à devenir une des grandes vedettes de l'Arena pour peu qu'il continue.

Quatre bons combats ont émerveillé l'assistance nombreuse et sympathique qui s'était rendue à l'Arena pour assister au programme de lutte offert par le promoteur G.A. Gruninger.

Sauf la rencontre entre le canadien Al. Mercier et l'Irlandais Pat Friely, les autres rencontres furent de belles démonstrations de lutte où la brutalité et les infractions aux règlements de la lutte libre n'eurent aucune place. Même le docteur Myers, reconnu pour ses tactiques déloyales et ses coups sournois, avait l'air d'un agneau contre le sympathique Jack Ross.

MYERS-ROSS: Jack Ross, un nouveau venu, débuta par une clé de bras qui eut le don d'affaiblir passablement le dentiste de Chicago. Il la garda trois ou quatre minutes, et le docteur en parut si désorienté qu'il en oublia de faire le mauvais comme c'est son habitude.

Ross continua à mener le bal, et il était vraiment surprenant de voir avec quelle habileté, il se jouait du docteur Myers. Celui-ci avait beaucoup de difficulté à garder ses prises, et s'il lui arrivait de se faire pincer par Ross, il en sortait difficilement et visiblement plus faible.

Ross continua à travailler son homme, quand il fut victime d'un coup de bélier de Myers qui le cloua au tapis. Ross avait eu un avantage marqué jusque-là et semblait devoir l'emporter. Le vaincu reprit les hostilités après le son de la cloche et l'arbitre Tremblay sur se faire pincer par Ross, il en sortait difficilement et visiblement plus faible.

Pour la première fois, l'assistance a pu voir Myers serrer la main à un adversaire après la rencontre.

MERCIER-FRIELY: Ce fut le combat le plus rude de la soirée, et à vrai dire, le seul où il y eut des taloches, mais il y en eut de bonnes, de quoi satisfaire les plus exigeants.

Un Canadien, parait-il, n'aime pas un Irlandais, et un Irlandais n'aime pas un Canadien. Or ces deux hommes étaient justement un Canadien et un Irlandais. Ce lui-ci débuta par une taloche et se vit décapé une oeilade qui ne présageait rien de bon. Les taloches continuèrent de la part de Friely, quand le Canadien se fâcha. Ce fut la déroute. Friely trouvant chaussure à son pied, se retranchait derrière les câbles chaque fois que Mercier essaya de lui faire la vie dure. Mercier ne vou-

lant pas être en reste avec un aussi digne combattant jura bon en une couple de circonstances d'aller chercher son antagoniste en dehors des câbles pour le ramener dans l'arène, ce bien d'aller continuer la bataille dans l'espace réservé aux spectateurs. La bataille fut nulle.

JUDSON-DEMITROF: Les 2 hommes se rencontrèrent en une semi-finale de trente minutes qui ne manqua pas d'intérêt. Les deux hommes sont rapides, habiles, souples, et endurent les prises les plus douloureuses, avec une patience d'acier. Ils ne regardent pas de se remettre leur chance, sans avoir pour cela recours à la rudesse ou à la brutalité.

Demitroff ne semblait pas se ressentir de son accident de la semaine précédente, et il donna une excellente démonstration de force et d'endurance. La réputation du professeur de Harvard ne lui en imposa pas outre mesure. Les deux hommes ont surtout affectueux les prises d'orteil et les torsions de pieds, à tel point, que Judson qui se fit passablement malheur sous ce rapport, marqua en grimaçant à la fin de la rencontre.

Les honneurs furent assez partagés. Demitroff eut ses prises plus longtemps, tandis que Judson, plus scientifique, prit les meilleures. Après trente minutes, le cloche annonça la fin de la rencontre et l'arbitre Tremblay leva un bras à chacun des luttteurs pour signifier à l'assistance que la rencontre n'était à l'avantage ni de l'un ni de l'autre.

DEGLANE-SCHROEDER: Ce dernier, un Allemand, était à sa première apparition aux Trois-Rivières où il a livré une lutte très intéressante au champion du monde Henri Deglane. Il se montra un maître dans l'art d'appliquer et de conserver des bras roulés des bras barrés ou des clés de bras.

Il débuta par une clé de bras avec laquelle il tortura le Français pendant plus de quatre minutes. Deglane réussit à se débarrasser d'un ciseau de tête, qu'il ne put garder l'Allemand lui glissant simplement entre les jambes. Schroeder reprit immédiatement une autre clé de bras qui fit souffrir le champion, mais il ne put la garder aussi longtemps que la première.

Deglane tenta un écartèlement dont son adversaire se déprit avec beaucoup d'agilité, ce qui dénotait chez lui une grande souplesse. Schroeder appliqua alors un fameux bras roulé qu'il conserva assez longtemps et dont le champion eut beaucoup de difficulté à se dégager malgré sa force.

Les deux hommes y allèrent sans ménager, Schroeder menant le bal. Il était toujours à l'attaque, et ne tenta jamais le moindre coup de défense. Sa manière de lutter lui a conquis l'estime et la sympathie de tous les spectateurs présents.

Schroeder après avoir ponté pour se sortir d'une impasse, appliqua quatre ou cinq cravates russes à un champion avec l'espoir de le coller au tapis. Comme la plupart de ceux qui se sont attaqués au champion, il fut alors victime de sa hardiesse. Deglane, l'écrasa de son poids de deux cents vingt livres et remporta la première chute en vingt et une minutes et quinze secondes.

Schroeder fut le premier à féliciter le champion.

Deglane prit la deuxième chute après cinq minutes avec un double écartèlement à rebour. Il prit encore cette fois l'Allemand par surprise et se laissa choir sur lui pour le coller.

Comme lors de la première chute, l'Allemand s'empressa de féliciter le champion de son triomphe et il lui serra poliment la main en faisant une révérence. Il se gagna ainsi la sympathie des assistants qui l'applaudirent tout autant que le champion qui avait encore une fois défendu victorieusement son titre.

Balle Molle

(suite de la page 1)

mandes pour compter six points et prendre à son tour une avance de trois points.

Le S-Philippe revient de nouveau à la charge avec quatre points dans la quatrième et cinquième manches et trois points dans la septième pour effacer l'avantage du S-Sacrement et s'assurer une nouvelle avance confortable de quatre points.

C'est alors que le S-Sacrement exécuta son ralliement de cinq points et s'assura de la victoire. Résultat par manche: R H E S-Philippe 300 130 3 10 16 4 S-Sacrement 015 000 5 11 13 3 Batteries: Jolin et Cajolet; Robinson et Ricard.

De La Salle 4;

Technique 7.

La dernière rencontre entre ces deux équipes a donné lieu à un phénomène peu banal. Tous les points, moins un, se sont rentrés sur des coups de circuits. Il y en a eu cinq qui ont fait compter onze points.

Le Technique compta le premier, Leblanc et Schiller avaient frappé en lieu sûr et occupaient le premier et le deuxième buts quand Jacques Paquin frappa pour le circuit et assura à son équipe une avance de trois points. Dans la troisième manche, Paul Champagne, le premier homme au bâton, frappa aussi pour le circuit.

Dans la quatrième, Maurice Savard frappa pour quatre buts alors que Sauvageau était perché sur le deuxième. Ces deux points diminuèrent de la moitié l'avance du Technique. Le DeLaSalle se rapprocha encore de son adversaire avec un point dans la cinquième, et il égalisa dans la septième sur le circuit de Carle.

Le Technique réussit à briser l'égalité dans la neuvième après une bécue du champ intérieur du DeLaSalle qui permit de mettre deux hommes sains et saufs sur les buts. Gaston Hubert frappa alors le cinquième coup de quatre buts de la soirée et le Technique remporta sa deuxième victoire consécutive sur le DeLaSalle.

Le Technique est le seul club de la Ligue à avoir infligé deux défaites aux meneurs du circuit Baillargé. Le Saint-Sacrement est l'autre club qui a réussi une victoire contre les protégés d'Adolphe Dumont, le populaire restaurateur du coin.

Résultat par manche: R H E

DeLaSalle 000 210 100 4 9 1 Technique 301 000 003 7 12 1

Batteries: Bouvet et Carle; Dubois et Champagne.

De LaSalle 9;

S-Philippe 8.

Le DeLaSalle a remporté une autre victoire contestée quand il a triomphé du S-Philippe par neuf à huit dans une partie qui a excédé d'une manche la partie réglementaire.

Après avoir annulé une avance de deux points prise par son adversaire dans la première manche, le DeLaSalle se mit résolument à l'oeuvre et compta quatre points dans chacune des deuxième et quatrième manches pour porter son total à huit.

Cette avance ne découragea pas le S-Philippe qui opéra trois ralliements dans les trois dernières manches pour égaliser le score. Le S-Philippe aurait même gagné la partie, en une circonstance si l'entraîneur du troisième n'avait forcé un coureur à avancer quand il n'y avait rien qui justifiait une telle manœuvre.

Les protégés du géant Verrette (D.L.S.) se sont assurés la victoire dans la huitième. Deux hits, une erreur remplirent les buts. Le lanceur Jolin essaya de se tirer de l'impasse en lançant des balles basses à Camirand pour lui faire frapper un volant. Camirand laissa passer quatre balles et força ainsi le point victorieux au marbre.

Le S-Philippe revint au bâton et tenta encore une fois de se redresser. Il réussit à placer un homme sur le troisième but et un autre sur le deuxième alors qu'il n'y avait pas encore un homme de retiré. Bouvet se tira de cette mauvaise impasse en obligeant les trois frappeurs suivants à frapper de petits coups faciles. La victoire souriait de nouveau au DeLaSalle.

Résultat par manche: R H E DeLaSalle 040 400 01 9 11 4 S-Philippe 200 022 20 8 17 6 Batteries: Bouvet et Carle; Jolin et Cajolet.

-o-o-o-

S-Philippe 2;

De LaSalle 12.

Les deux mêmes équipes se sont rencontrées dans la cour de l'Académie de LaSalle le lendemain soir, et la victoire a de nouveau souri au premier vainqueur.

Le DeLaSalle a eu cette fois la tâche beaucoup plus facile en ce qu'il a largement profité de la largesse du lanceur Abel qui se montra des plus prodigues en buts sur balles, et permit à ce jeu aux vainqueurs de compter la majorité de leurs points. Les vainqueurs ont également mis à profit les nombreuses erreurs des hommes du géant Emile Verrette qui ne semblait dans leur assiette.

Le S-Philippe se montra faible devant Bouvet et compta ses deux points dans les première et quatrième manches, tandis que le DeLaSalle scrota dans toutes les manches excepté la deuxième.

Leclerc a exécuté un magnifique double-jeu seul qui a mis fin à un ralliement dangereux du S-Philippe. Leclerc semble vouloir se signaler par ce coup, qu'il avait exécuté, la veille, encore aux dépens du S-Philippe, alors que le résultat de la partie dépendait de ce coup.



Les Trois-Rivières, ce 20 Juillet 1932.

A Son Honneur le Maire, Messieurs les Echevins, de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs, Je suis chargé par le Conseil Central des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques des Trois-Rivières de vous faire parvenir les résolutions ci-annexées, que le dit Conseil a adopté à sa dernière assemblée du 19 juillet courant.

Espérant que ces résolutions seront l'objet de toute votre attention, et que vous accéderez à nos demandes qui ne sont que raisonnables.

Nous nous souvenons, Le Conseil Central des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques des Trois-Rivières, Inc.

Par: Emile Telfier, Agent d'affaires.

Trois-Rivières, ce 20 Juillet 1932

ATTENDU Qu'il a été décidé par le Conseil de la Cité, que cette année les gens qui auront besoin de secours directs devront travailler pour le montant qu'ils devront recevoir.

ATTENDU Que dans certains quartiers de la ville, les gens reçoivent un bon pour obtenir en échange les marchandises nécessaires à la vie, sont obligés de se présenter aux magasins diétés par l'organisation.

ATTENDU Qu'avec ce système certains magasins sont favorisés plus que d'autres qui payent à la ville la même licence que les précédents, chose qui ne doit pas exister, et qui est contraire aux principes de la Loi.

Il est donc résolu et adopté à l'unanimité de l'Assemblée que le Conseil Central des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques des Trois-Rivières Inc. demande au Conseil de la Cité d'établir un système qui permettra aux ouvriers qui auront travaillé pour le montant reçu d'aller chercher leurs marchandises où ils voudront, tout en encourageant de préférence nos canadiens-français.

Trois-Rivières, ce 19 juillet 1932.

ATTENDU Qu'aux Trois-Rivières, on semble prétendre que nous n'avons pas d'hommes compétents pour faire certains travaux, tel que pose de fer, ou encore le démolissage de charpente métallique, le pose de tuiles, de ferrage, etc.; et qu'il faut absolument avoir des étrangers pour faire ces travaux.

ATTENDU Qu'avec cette prétention, les ouvriers des Trois-Rivières se voient enlever leurs ouvrages par des étrangers, qui devraient certainement leur appartenir, car nous avons dans notre ville des ouvriers compétents avec l'expérience voulue pour faire tous les genres de travaux que nécessite la construction ou la réparation.

ATTENDU Qu'actuellement il se fait des travaux concernant la démolition d'une charpente d'acier qui aurait fourni de l'ouvrage à quelques-uns de nos ouvriers expérimentés dans ce métier, si notre conseil de ville avait spécifié dans son entente avec ce particulier le nombre d'ouvriers étrangers qui pouvaient être employés pour ces travaux.

ATTENDU Que le nombre des ouvriers étrangers pouvant être employés pour ces travaux n'ayant pas été spécifié, nos ouvriers se sont vus obligés de se contenter de voir travailler le étranger sur des travaux qui a peut-être coûté un bon montant d'argent à certain de nos ouvriers contribuables par le passé.

ATTENDU Qu'à part cela appartenant à la St. Lawrence Paper Mill Co., il se fait des travaux de réparation, que nos ouvriers trillaviens pourraient certainement faire, et qu'ils ont fait venir des étrangers pour faire ces travaux sous prétexte encore que nous n'avons pas d'ouvriers pour faire ce genre de travail.

Il est donc résolu, et adopté par le Conseil Central des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques des Trois-Rivières; Que demande soit faite au Conseil de Ville; Qu'à l'avenir lorsqu'il se présentera des travaux à exécuter par la Corporation soit par entente ou par contrats, le Conseil sache de

Résultat par manche: R H E S-Philippe 190 010 0 2 5 7 DeLaSalle 101 244 x 12 9 3 Batteries: Abel et Cajolet; Bouvet et Carle.

particuliers ou contracteurs, pour qu'ils leur fassent des étrangers pour faire ces travaux, et pour quel genre de travail ces étrangers sont indépendables; pour qu'enfin s'il est reconnu que pour certains ouvrages nous n'avons pas en ville de spécialistes pour les faire, le nombre d'étrangers qui devront être employés sur ces travaux soit spécifié dans l'entente ou le contrat, afin que l'avantage pouvant être fait par nos ouvriers leur soit gardé, et leur salaire sauvegardé; Et qu'aucune pression soit faite auprès des compagnies, pour que quand ils auront des travaux de construction ou de réparation à faire, ils emploient des ouvriers trillaviens en premier lieu.

Le Marché Mobilier

PAR LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

L'accord de Lausanne est un événement d'une portée considérable. Il ne sera ratifié que lorsque les Puissances d'Amérique des Etats-Unis auront obtenu une révision des dettes de guerre, après les élections de novembre. Ainsi s'explique sans doute la réaction plutôt restreinte qu'il a provoquée jusqu'ici sur les grands marchés financiers et commerciaux, où l'on ne tient compte que des faits susceptibles d'avoir des conséquences immédiates. Mais le règlement des réparations, qui supprime l'une des causes du désordre mondial, facilitera désormais la coopération internationale, nécessaire à la solution de la plupart des autres problèmes. Il contribue déjà à ranimer un peu la confiance, même aux Etats-Unis où le marché des obligations manifestes de meilleures tendances, en dépit de l'irregularité des cours des actions. Il est d'ailleurs assez naturel que les valeurs à revenu fixe soient les premières à s'améliorer: tout relèvement de l'activité économique fortifiera la sécurité des obligations avant d'apporter des avantages aux actionnaires sous forme de reprise ou d'augmentation des dividendes. Au surplus, le loyer élevé de l'argent à long terme assure aux obligations une place de choix dans tout portefeuille bien composé.

La Bourse de Montréal fait montre, depuis quelques semaines, d'une plus grande fermeté: plusieurs valeurs ont même enregistré des gains appréciables. Bien entendu, il ne saurait être question de reprise, pour le moment. Dans l'ensemble, la cote n'a fait que regagner jusqu'ici le terrain perdu depuis la fin de mai, et le volume des opérations reste sans ampleur. Il est probable d'ailleurs que les progrès seront lents, du moins au début, même lorsque les faits leur fourniront une justification suffisante. La période de baisse qui dure depuis bientôt trois ans a si profondément impressionné la spéculation, que celle-ci sera peut-être longtemps aussi indifférente aux bonnes nouvelles qu'elle était impassible devant les signaux de danger qui lui étaient indiqués pendant la période de hausse.

Les émissions d'obligations canadiennes au mois de juin ne représentaient qu'un peu plus de 20 millions et demi de dollars, soit une contraction de 4 millions par rapport au mois précédent et de 32 millions en regard de juin 1931. Les émissions du premier semestre se chiffrent par 163 millions, à rapprocher de 975 millions l'an passé. Ce total comprend, il est vrai, l'emprunt de conversion de l'Etat, dont la somme excédait 643 millions; mais il n'en reste pas moins que les appels au crédit public ont été beaucoup moins importants cette année. On sait que la Province d'Ontario a lancé, au début de juillet, une émission de 20 millions de dollars d'obligations 5 1/2%. Elle s'est vendue au cours de 97, ce qui en ramène le rendement à 5.81. Ces titres, qui se sont enlevés avec une grande rapidité, ont pris une plus-value presque immédiate. On en peut conclure qu'il y a abondance de disponibilités et que le marché manifeste une tendance marquée à la diminution des rendements ou, en d'autres termes, au relèvement des cours. Cette orientation, qui s'étend à toutes les bonnes valeurs de placement, s'est encore accentuée ces jours derniers.

Tout de Dieu, rien de moi; tout à Dieu, rien à moi; tout pour Dieu, rien pour moi.

— Ste Marguerite-Marie.

NOUS VENDONS LES

REFRIGERANTS NORGE

au prix de \$195.00 à termes faciles.

134, NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES

ACADEMIE De La SALLE

TROIS-RIVIERES

Pensionnat et Demi-Pensionnat

Succès de 1932

12	Diplômes "Scientifique"
9	"Commercial"
46	Certificats en DACTYLOGRAPHIE (40 à 100 mots)
24	en STENO-DADCTYLO (français-anglais) de 60 à 120 mots
5	en CALLIGRAPHIE

(Ces trois derniers CERTIFICATS sont délivrés par le C. des C.B. de Montréal) de Classification (Filing) par l'Off. Sp. de Toronto

3 Diplômes spéciaux en COMPTABILITE, délivrés par la W. F. Co. de New-York

49 Certificats d'Instruction religieuse, délivrés par la Paroisse, dont 19 avec la plus grande distinction

Cadets et Gymnastes: Hors Concours. — (Premiers en 1931)

A l'Académie on reçoit les élèves de la ville sans distinction de paroisses, surtout pour les classes supérieures: 8e, 9e et 10e années, et pour les classes commerciales.

Entrée: pensionnaires: 1er sept. autres: 2 sept.

Pour informations s'adresser au F. Directeur, casier postal 90.

Centenaire de l'arrivée du "bon Père Frédéric" au Cap-de-la-Madeleine

Grand ralliement au Sanctuaire de Notre-Dame du Rosaire, sous le haut patronage de

SON EXCELLENCE MONSIEUR CLOUTIER DIMANCHE, le 4 SEPTEMBRE APRES-MIDI

Pèlerinage par voie fluviale et à pieds

DEPART (Heure avancée)

- 1 hre — Départ à pieds de la Chapelle St-Antoine, Trois-Rivières.
- 2 hres — Départ du bateau fourni gracieusement par la ville des Trois-Rivières. Cortège d'embarcation.

De Midi Service de tramways. Service d'autobus de la chapelle St-Antoine au Cap.

- 3 hres
- 2 1/2 hres — Réception de Leurs Excellences Nos Seigneurs les Evêques. Bénédiction des embarcations.
- 3 hres — Bienvenue par les Gardiens du Sanctuaire.
- 3 1/2 hres — Allocation par Son Excellence Monseigneur Comtois. Procession, prières et chants pour demander la béatification du « Bon Père Frédéric » et la cessation de la crise économique. Bénédiction du Très Saint Sacrement auprès du Saint Sépulcre.
- 5 hres — Retour. Les encouragements des autorités religieuses et civiles permettent d'espérer une démonstration grandiose pour commémorer l'arrivée du « Bon Père Frédéric » au Cap-de-la-Madeleine. Leurs Excellences Monseigneur F.-X. Cloutier et Monseigneur A.-O. Comtois veulent bien honorer la fête de leur présence et de leur concours. MM. les Maires et les Echevins des villes des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, font tout ce qu'il est en leur pouvoir pour rendre cette solennité brillante. Toute la région des Trois-Rivières se rendra donc aux pieds de la Vierge du Rosaire pour demander la béatification du « Bon Père Frédéric » et la cessation des maux qui nous affligent. La ville des Trois-Rivières fournit gracieusement son bateau pour transporter les autorités religieuses et civiles. Toute une flottille de yachts, portant drapeaux et bannières, accompagneront ce bateau. On a des adhésions depuis Berthier, Sorel jusqu'à Batican. Les propriétaires d'automobiles et de camions sont spécialement invités avec leur famille et leurs amis. Toutes les voitures de la Compagnie des Tramways seront en circulation. Le soir, il y aura de midi jusqu'à 3 heures, un service d'autobus entre le Tombeau du « Bon Père Frédéric » et le Sanctuaire du Cap. Les autobus de Carrier Frères transporteront spécialement les pèlerins de Shawinigan et de Grand-Mère. A une heure précise, à pieds, le pèlerinage des hommes. Le point de ralliement est la chapelle des Franciscains où est inhumé le « Bon Père Frédéric ». Les paroisses de la Ste-Famille et de St-Lazare se joindront, en route, au premier groupe de pèlerins. On espère pouvoir organiser un train spécial entre Berthier et le Cap. Chocolat au rhum. — Mettez 4 tablettes de bon chocolat à fondre dans trois verres d'eau. Laissez cuire à petit feu pendant une heure. Préparez des croûtons en triangle que vous disposez en couronne dans le fond d'un compotier en les arrosant de quelques gouttes de rhum. Un quart d'heure avant de servir, mélangez au chocolat devenu assez épais, trois quarts de verre à bordeaux de rhum de bonne qualité. Baissez cette préparation sur le feu pendant quelques minutes, puis versez-la dans le compotier et servez très chaud. Ce dessert est généralement très apprécié par les messieurs.

Ris de veau grillé. — Eplucher et faire désorger dans plusieurs eaux un ris de veau. Le faire blan-

Lisez le Bien Public